

SERV Assurance suisse contre les risques à l'exportation

Rapport de gestion 2019



Schweizerische Exportrisikoversicherung
Assurance suisse contre les risques à l'exportation
Assicurazione svizzera contro i rischi delle esportazioni
Swiss Export Risk Insurance



17 ans au service de l'exportation suisse

Thomas Daum s'est retiré du conseil d'administration fin 2019. Il occupait le poste de président du conseil d'administration de la SERV depuis juillet 2013. Il était déjà membre de la commission de la GRE depuis 2002 et avait contribué de façon significative à l'organisation de la transition de la GRE à la SERV. En tant que président, il a accompagné activement l'introduction dans le droit ordinaire des nouveaux produits intégrés auparavant de façon provisoire, l'assurance de crédit de fabrication, la garantie de « Bonds » et la garantie de refinancement et a encouragé l'adaptation dynamique de la politique de couverture de la SERV au changement structurel dans le secteur de l'exportation.

Le conseil d'administration et les collaborateurs de la SERV remercient Monsieur Daum pour ses accomplissements considérables et son engagement remarquable en faveur de la GRE et de la SERV et lui adressent leurs meilleurs vœux pour sa retraite.

L'Assurance suisse contre les risques à l'exportation SERV est une organisation de droit public ayant sa propre personnalité juridique. La SERV est autonome dans son organisation et sa gestion et tient sa propre comptabilité (art. 3 LASRE). Selon l'art. 24 LASRE, le conseil d'administration (CA) de la SERV établit les comptes annuels et le rapport de gestion qu'il publie après leur approbation par le Conseil fédéral. Le présent rapport de gestion se concentre sur des informations concernant la marche des affaires en 2019 et se compose du rapport annuel, de données relatives à la gouvernance d'entreprise, du rapport financier et des comptes annuels avec annexe. Une version électronique du présent rapport de gestion est disponible à l'adresse report.serv-ch.com. Toutes les informations de fond, notamment concernant la politique commerciale générale, la politique de risque et la gestion des risques, le développement durable, la gestion des sinistres et des créances ainsi que la coopération internationale sont à disposition sur le site web www.serv-ch.com.

Des explications sur les définitions et abréviations se trouvent dans le **glossaire** dans le rabat à la fin du rapport.

Chiffres-clés

Engagement d'assurance en CHF mio.	31.12.2019	31.12.2018
Plafond d'engagement	16 000	16 000
Engagement de l'assurance	11 588	11 354
Niveau d'exposition en CHF mio.	31.12.2019	31.12.2018
Engagement: polices d'assurance (PA)	7 109	7 173
Réassurances prises en compte avec assureurs-crédits publics	-297	-482
Accords de principe (AP)	1 664	1 501
Exposition	8 773	8 674
Nouvelle exposition en CHF mio.	2019	2018
Nouvel engagement: polices d'assurance (PA)	2 173	4 028
Accords de principe (AP)	1 404	1 224
Bilan en CHF mio.	31.12.2019	31.12.2018
Liquidités et placements	2 989	2 854
Créances résultant de sinistres et de restructurations	188	210
Avoirs résultant d'accords de rééchelonnement	146	211
Etat des primes non acquises et provisions	529	512
Capital	2 826	2 770
Compte de résultat en CHF mio.	2019	2018
Primes acquises	69	94
Intérêts créditeurs résultant d'accords de rééchelonnement	15	17
Charges des sinistres	-55	-105
Résultat de rééchelonnement	42	10
Résultat de l'activité d'assurance	71	16
Charges de personnel	-12	-11
Autres charges d'exploitation	-5	-5
Résultat financier	1	2
Résultat d'exploitation	55	2
Intérêts créditeurs sur placements	-	-
Résultat d'entreprise (RE)	55	2
Collaborateurs		
Nombre	62	53
Equivalents temps plein	56,5	50,0

Nouvel engagement

2 173 CHF
mio.

Primes acquises

69 CHF
mio.

Part des PME dans la base clients

66 %

Plafond d'engagement

16 CHF
mia.

Charges des sinistres

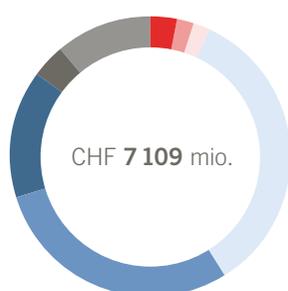
55 CHF
mio.

Autofinancement

23 CHF
mio.

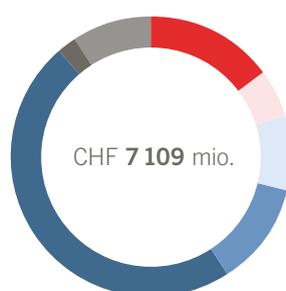
d'excédent de couverture dans
le calcul d'autofinancement.

Engagement par industries



- Chimie & produits pharmaceutiques
- Métallurgie
- Electronique
- Production & distribution d'électricité
- Construction de machines
- Matériel & technologie ferroviaires
- Services d'ingénieurs
- Autres branches

Engagement par catégories de risque pays



- CRP 0
- CRP 1
- CRP 2
- CRP 3
- CRP 4
- CRP 5
- CRP 6
- CRP 7

Jalons durant l'exercice



30 avril 2019

Lancement du projet Pathfinding ACE

La SERV lance le projet Pathfinding ACE. Il doit permettre aux exportateurs suisses, tout particulièrement les PME, d'accéder à des opérations importantes. La SERV a réalisé deux événements de matchmaking à cette fin avec Switzerland Global Enterprise (S-GE) en 2019. Le projet poursuit les objectifs stratégiques 2020–2023 de la Confédération.



22 mai 2019

Initiative DACH: collaboration renforcée entre trois ACE

Les agences de crédit à l'exportation (ACE) d'Allemagne, d'Autriche et de Suisse conviennent d'une collaboration plus étroite. Cette dernière devrait améliorer la compétitivité des exportateurs dans la région DACH. Deux conférences communes ont été organisées et un programme d'échange de personnel a déjà été lancé.



18 septembre 2019

La SERV dans le Top 3 en matière de satisfaction clients

Le portail d'informations TXF réalise chaque année une étude sur le financement d'exportations et publie les résultats dans l'« Export Finance Industry Report ». Dans le rapport publié en 2019, la SERV occupe la 3^e place dans la catégorie « satisfaction générale clients » sur l'échelle comparative des agences de crédit à l'exportation (ACE).

Un bon résultat d'entreprise malgré une baisse de l'activité

Après avoir émis entre 933 et 956 polices d'assurances (PA) et accords de principe (AP) les trois années précédentes, **la SERV a vu ce chiffre fortement baisser à 778 en 2019**. La baisse est marquée au niveau des AP (-32 %) et se remarque davantage dans les opérations avec des débiteurs privés que dans celles avec des débiteurs publics. Etant donné que la SERV n'a changé ni ses produits ni sa pratique de couverture, la baisse de l'activité doit être attribuée à la chute de la demande étrangère dans l'industrie des biens d'investissement suisses.

Le total des nouvelles expositions a baissé de 32 pour cent en 2019 par rapport à l'année précédente pour atteindre CHF 3,577 mia., la baisse des PA atteignant même les 46 pour cent. Il faut toutefois préciser qu'en 2018 certains AP importants des années précédentes avaient été convertis en PA et que 2018 était une année exceptionnelle sur ce point. Cependant, en raison des annonces de quelques clients importants, la SERV s'attendait à une croissance de l'exposition au moins au niveau des AP et avait demandé fin 2018 une hausse du plafond d'engagement au Conseil fédéral. Les opérations correspondantes n'ont cependant pas eu lieu, de sorte que, fin 2019, le plafond d'engagement était utilisé à 72 pour cent seulement.

Malgré la baisse d'activité, la SERV termine 2019 avec un bon résultat d'entreprise qui, à CHF 55,4 mio., est supérieur à celui de l'année précédente. Cette amélioration repose sur trois raisons : Premièrement, les primes acquises de CHF 25,2 mio. pertinentes pour le résultat ont nettement moins baissé que les recettes de primes de l'année (CHF -149,9 mio.). Deuxièmement, les charges des sinistres sont passées de la valeur pic de l'année précédente (CHF 104,5 mio.) à CHF 54,9 mio. Troisièmement, le résultat de rééchelonnement présente une amélioration de CHF 41,8 mio. par rapport à 2018. Avec un capital propre de CHF 2,826 mia., la SERV se trouve dans une très bonne situation financière.

En sus des opérations d'assurance, en 2019, divers **projets de renforcement des structures et processus internes** ont occupé les collaborateurs de la SERV. Ils ont réalisé ces tâches en montrant un fort engagement et nous les en remercions. Nous remercions également nos clients et partenaires pour la collaboration dans la confiance dans le cadre de notre mandat.

L'exercice considéré marque la fin de la durée de fonction du conseil d'administration (CA). Pour la période 2020–2023 **Barbara Hayoz succèdera à Thomas Daum** à la présidence du CA et les nouveaux membres Christian Etter et Peter Jenelten collaboreront au sein du comité.



Thomas Daum
Président du conseil
d'administration



Peter Gisler
Directeur

Table des matières

1 Entretien	6
2 Rapport annuel	
Exercice 2019	8
Sinistres et créances	15
Sur le terrain	16
Perspectives	22
Comparaison pluriannuelle	24
3 Gouvernance d'entreprise	
Comités et personnel	26
Rémunérations	28
Organisation	30
4 Rapport financier	31
5 Comptes annuels	
Compte de résultat	34
Bilan	35
Tableau des flux de trésorerie	36
Preuve d'autofinancement	37
Comptes par rubrique	38
6 Annexe aux comptes annuels	
Principes d'inscription au bilan et d'évaluation	40
Commentaires sur les comptes annuels	43
Etat du capital	48
Divers	49
Rapport de révision	50

« Je suis convaincue que nous saurons relever les défis à venir. »



Barbara Hayoz (présidente du conseil d'administration au 1^{er} janvier 2020) et Thomas Daum (président sortant du conseil d'administration)

« La SERV dispose d'une bonne capacité de risques, qui lui permettra d'aborder les futurs défis à relever de façon offensive. »

Monsieur Daum, dans quel état remettez-vous la SERV à Mme Hayoz ?

[Thomas Daum] Je suis heureux de remettre à Barbara Hayoz une entreprise en bonne situation de santé. Grâce à la compétence de ses collaborateurs et l'utilisation flexible de ses produits, la SERV s'est établie une excellente réputation sur le marché. Nous travaillons toujours en autofinancement et, grâce aux résultats d'entreprise positifs, avons pu augmenter notre capital propre pour atteindre CHF 2,8 mia. Ainsi, la SERV dispose d'une bonne capacité de risques, qui lui permettra d'aborder les futurs défis à relever de façon offensive.

Cependant, l'an dernier, le nombre de nouvelles opérations et nouvelles expositions a nettement baissé. Cela ne vous inquiète-t-il pas, Madame Hayoz ?

[Barbara Hayoz] Non. Nous ne pouvons pas comparer l'an dernier avec 2018, qui était une année exceptionnelle. L'an dernier, nous n'avons assuré que peu d'opérations volumineuses. De plus, la baisse

d'activité dans l'industrie suisse des biens d'investissements, notre principal segment de clientèle, s'est fait sentir. L'évolution des affaires de la SERV a toujours été très volatile. Généralement, lorsque les incertitudes croissent, la demande de couvertures de la SERV augmente.

Sur le long terme, comment ont évolué les affaires depuis 2013 ? Y a-t-il eu des changements fondamentaux ?

[D] Les affaires de la SERV ont fortement évolué ces dernières années. Les tendances des risques court terme aux risques moyen/long terme et du domaine public au domaine privé ont été significatives. Plus important encore : l'adaptation de notre politique de couverture au changement structurel du secteur de l'exportation. C'est de plus en plus marqué dans les chaînes de création de valeur mondialisées : en Suisse, les activités intenses de création de valeur baissent et les structures contractuelles et de financement des opérations d'exportation assurées deviennent plus complexes. Nous avons dû suivre

ce changement structurel avec une interprétation adaptée des prescriptions légales.

[H] Après les années passées à développer les affaires de la SERV, dernièrement, nous avons dû nous concentrer sur le renforcement des structures internes. En nous appuyant sur un contrôle complet de nos processus commerciaux, nous les avons modifiés sur des points essentiels pour rendre la SERV plus efficace et efficiente. Cela a créé les bases pour remplacer l'ancien système informatique, de sorte que la SERV disposera d'une infrastructure moderne pour ses activités à partir de 2021. De plus, par un développement ciblé du personnel, nous voulons permettre à la SERV d'honorer encore mieux son mandat à l'avenir.

Quels sont les défis des prochaines années ?

[D] Les changements mentionnés vont se poursuivre. Étant donné que, pour des raisons légales, son capital investi auprès de la Confédération ne lui apporte pas de revenus, la SERV dépend fortement de l'assurance d'opérations volumineuses qui génèrent des primes conséquentes. À cette fin, elle doit offrir des assurances attrayantes aux entreprises opérant à l'échelle internationale. En même temps, elle doit remplir son mandat d'encouragement pour les PME, tâche difficile dans l'environnement du marché financier actuel. Nous avons discuté de ces défis avec la Confédération et ils ont été intégrés dans les objectifs stratégiques 2020–2023 du Conseil fédéral.

Quels sont les axes majeurs des objectifs 2020–2023 du Conseil fédéral ?

[H] Le Conseil fédéral attend de la SERV qu'elle continue à proposer des produits adaptés à notre époque et compétitifs sur le plan international et, notamment, qu'elle aide également les exportateurs suisses à prendre part à de grands projets internationaux. À cette fin, la SERV veut exploiter pleinement sa marge de manœuvre dans l'évaluation des exigences à l'égard de la valeur ajoutée suisse des opérations assurées. Elle doit aussi encourager les opérations d'exportation des PME, même si elle ne peut pas toujours couvrir ses frais dans ce cadre. Ce qui est important et nouveau, ce sont les mandats de contrôle que le Conseil fédéral nous confie pour les années à venir. Il s'agit d'assurer l'autofinancement de la SERV malgré l'absence de revenus du capital, afin de garantir des financements d'exportation attrayants pour les PME et la compétitivité internationale des couvertures de la SERV.

Le changement climatique est un thème omniprésent. Cela joue-t-il un rôle au sein de la SERV ?

[D] Bien sûr. La SERV observe les « Common Approaches for Officially Supported Export Credits and Environmental and Social Due Diligence » de l'OCDE et les standards de la Banque mondiale, de l'IFC et de l'ONU. Cela comprend des règles de protection du climat. De plus, nous sommes tenus d'observer les principes de politique étrangère et les engagements de la Suisse en matière de droit international public touchant la question du climat.

[H] Pour les centrales à charbon, par exemple, très critiquées, nous décidons uniquement de l'assurance de projets qui optimisent l'efficacité et les émissions nocives d'installations existantes. Les projets de construction neuve sont traités comme des « opérations de portée particulière » dont l'assurance requiert l'approbation du Conseil fédéral. Une telle approbation est cependant très improbable.

La SERV est-elle bien équipée pour les tâches à venir ?

[D] La gestion de la SERV restera ambitieuse. Elle devra continuer à maîtriser un portefeuille réduit et structuré de façon sous-optimale ainsi que la volatilité qui en découle pour ses affaires. Et elle devra générer suffisamment de primes sans prendre de risques inadaptés. De plus, le marché du financement d'exportations évolue considérablement et de nombreux États dotent leurs assurances de crédit à l'exportation de prestations supplémentaires. Rester compétitive sur le plan international dans ce contexte sera un défi pour la SERV.

[H] Ces dernières années, la SERV n'a cessé d'améliorer sa performance tout en s'adaptant à l'évolution du marché. Elle a renforcé ses structures et dispose d'une base financière solide. La direction et les collaborateurs sont très impliqués et qualifiés, y compris pour traiter des affaires compliquées. Au niveau stratégique, des échanges réguliers ont lieu avec le propriétaire de la SERV. Sur ces bases, je suis convaincue que nous saurons surmonter les défis à venir.

« Ces dernières années, la SERV n'a cessé d'améliorer sa performance tout en s'adaptant à l'évolution du marché. »

Exercice 2019

Recettes de primes
(en CHF mio.)

108

Nouvel engagement
(Par rapport à l'exercice
précédent)

-46%

En 2019, malgré une baisse de son nouvel engagement, la SERV a obtenu un résultat d'entreprise de CHF 55,4 mio. Pour des recettes de primes de CHF 107,5 mio., les primes acquises se sont élevées à CHF 69,3 mio., ce qui, combiné au résultat de rééchelonnement de CHF 41,8 mio. et aux charges des sinistres moyennes, a mené à ce bon résultat global.

Pour la première fois depuis des années, le nombre de nouvelles opérations affiche une baisse par rapport à l'année précédente, passant de 770 à 666 polices d'assurance (PA). Le nouvel engagement a baissé de 46 pour cent pour atteindre CHF 2,173 mia., en notant cependant que 2018 avait été une année exceptionnelle. Cependant, grâce à de nouvelles opérations sur du crédit de longue échéance, en 2019, la SERV a dégagé des recettes de primes de CHF 107,5 mio. par ailleurs, grâce à plusieurs PA importantes enregistrées ces deux dernières années, les primes acquises ont totalisé CHF 69,3 mio. Pour des produits d'intérêts sur accords de rééchelonnement de CHF 15,1 mio., un produit d'assurance de CHF 84,5 mio. a été dégagé.

Les charges des sinistres qui l'année précédente étaient de CHF 104,5 mio. ont baissé à CHF 54,9 mio. Etant donné qu'en même temps les produits des rééchelonnements de dettes ont augmenté de CHF 32,3 mio. pour atteindre CHF 41,8 mio., les charges d'assurance, affichant CHF 13,1 mio. étaient CHF 81,9 mio. inférieures à l'année précédente (CHF 95,0 mio.). Il reste donc un résultat de l'activité d'assurance de CHF 71,4 mio.

Après déduction des charges d'exploitation, des charges de personnel et du résultat financier, qui, par rapport à l'an précédent ont légèrement augmenté de CHF 1,7 mio. à CHF 16,0 mio., il reste pour 2019 un résultat d'exploitation de CHF 55,4 mio. Cela correspond au résultat d'entreprise, étant donné qu'en 2019, pour la 3^e année consécutive, la SERV n'a pas comptabilisé d'intérêts créditeurs sur placements.

Evolution du contexte commercial

Si l'évolution des affaires de la SERV – surtout à court terme – dépend fortement de l'assurance d'opérations importantes et du montant des charges des sinistres, les chiffres en baisse des AP et des PA en 2019 reflètent surtout l'affaiblissement de la croissance mondiale.

Dans les économies avancées, les taux de croissance ont baissé et les pays émergents ont quelque peu perdu le rôle moteur qu'ils jouaient auparavant. Contre toute attente, l'évolution de la conjoncture en Chine a fortement marqué le pas; dans les autres pays asiatiques, le rythme d'expansion a ralenti et en Amérique latine, en Russie et en Turquie, le sentiment conjoncturel est resté maussade. Le secteur industriel et l'investissement sont moins dynamiques au niveau mondial; les pays émergents, surtout, demandent moins de biens d'investissement que les années précédentes.

Les incertitudes géopolitiques déjà perceptibles ces dernières années ont affaibli l'activité commerciale au niveau mondial. En Europe, le manque de clarté sur la date et les modalités du Brexit en 2019 a entraîné des incertitudes. Le conflit commercial engagé par les Etats-Unis à l'encontre de la Chine s'est aggravé au cours de l'année et, malgré les négociations, n'a pas été réellement résolu avant la fin de l'année.

Le nouvel assouplissement de la politique monétaire américaine et la perspective d'un maintien des taux d'intérêts à un faible niveau ont renforcé l'attractivité des investissements dans les pays émergents. En conséquence, les pressions baissières sur les devises des pays émergents ont diminué, sauf pour l'Argentine. Le franc suisse est resté exposé à des pressions haussières, étant précisé que son taux de change réel mesuré sur les prix des producteurs a nettement moins augmenté que le taux de change nominal.

Ces conditions adverses ont pesé en 2019 sur l'évolution conjoncturelle de l'économie suisse. La croissance économique a été plus faible que les années précédentes et l'exportation de marchandises moins dynamique. Le secteur MEM, dont les exportateurs sont les clients principaux de la SERV, a été particulièrement touché. Dans ce domaine, en 2019, le chiffre d'affaires et les commandes ont fortement baissé.

Evolution de la nouvelle exposition et du nouvel engagement

La nouvelle exposition a reculé de 32 pour cent passant de CHF 5,252 mia. en 2018 à CHF 3,577 mia. en 2019. Le nouvel engagement affiche une baisse de 46 pour cent s'établissant à CHF 2,173 mia. Il est à noter que le nouvel engagement était exceptionnellement élevé en 2018 suite à l'assurance de quelques

Nouvelle exposition

en CHF mio.

	Polices d'assurance (PA) (nouvel engagement)				Total		Accords de principe (AP)		Total nouvelle exposition	
	Court terme		Moyen/long terme		2019	2018	2019	2018	2019	2018
	2019	2018	2019	2018						
Pays										
Turquie	2,4	299,8	263,3	327,6	265,7	627,4	162,6	159,1	428,3	786,5
Bangladesh	43,0	3,8	277,7	26,6	320,7	30,4	18,1	–	338,8	30,4
Egypte	29,5	20,7	2,5	2,0	32,0	22,7	306,0	–	338,0	22,7
Irak	95,3	69,4	179,1	108,4	274,4	177,8	–	111,9	274,4	289,7
Ouzbékistan	–	–	189,5	62,7	189,5	62,7	31,7	100,6	221,2	163,3
Emirats arabes unis	180,3	138,9	13,9	0,8	194,2	139,7	26,6	20,0	220,8	159,7
Turkménistan	7,1	6,7	–	–	7,1	6,7	187,3	314,3	194,4	321,0
Russie	79,4	310,6	32,7	251,3	112,1	561,9	75,5	57,8	187,6	619,7
Autres pays	522,4	796,0	254,6	1 602,5	777,0	2 398,5	596,5	460,5	1 373,5	2 859,0
Total	959,4	1 645,9	1 213,3	2 381,9	2 172,7	4 027,8	1 404,3	1 224,2	3 577,0	5 252,0
Branches										
Construction de machines	413,2	565,3	317,2	710,8	730,4	1 276,1	833,6	521,2	1 564,0	1 797,3
Production & distribution d'électricité	45,3	6,8	542,8	1 242,2	588,1	1 249,0	187,3	114,7	775,4	1 363,7
Chimie & produits pharmaceutiques	340,6	478,4	10,5	4,9	351,1	483,3	–	7,9	351,1	491,2
Electronique	21,7	23,2	35,6	2,5	57,3	25,7	254,1	69,0	311,4	94,7
Matériel & technologie ferroviaires	39,4	63,4	3,0	30,6	42,4	94,0	96,3	73,9	138,7	167,9
Services d'ingénieurs	10,1	37,5	1,8	11,8	11,9	49,3	8,8	3,8	20,7	53,1
Transformation des métaux	5,9	40,6	14,2	3,0	20,1	43,6	–	5,8	20,1	49,4
Autres branches	83,2	430,7	288,2	376,1	371,4	806,8	24,2	427,9	395,6	1 234,7
Total	959,4	1 645,9	1 213,3	2 381,9	2 172,7	4 027,8	1 404,3	1 224,2	3 577,0	5 252,0

opérations importantes. Cependant, même par rapport à des années antérieures, le volume des nouvelles PA 2019 est en recul.

En comparaison avec d'autres ACE et avec des assureurs privés, l'évolution négative des affaires chez la SERV n'a rien d'exceptionnel. D'autres assureurs constatent une baisse de leur activité, attribuable au ralentissement de la dynamique conjoncturelle et à la faible demande de biens d'investissements. L'Union de Berne a annoncé une baisse du volume de nouvelles affaires de 27 pour cent en 2019 dans les domaines à moyen et long terme.

La répartition des nouvelles affaires par secteur montre que la construction de machines (textiles, machine-

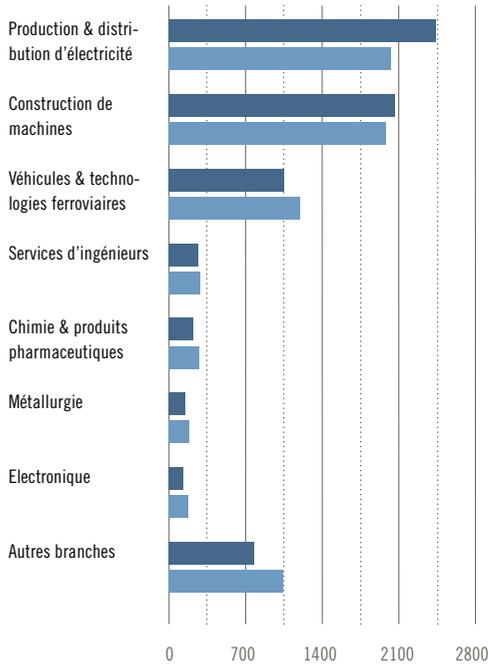
utils, traitement des denrées alimentaires et installations chimiques) a subi une baisse de CHF 545,7 mio. pour atteindre CHF 730,4 mio. Cela reste cependant le groupe de marchandises présentant le nouvel engagement le plus élevé, suivi par la production et la distribution d'électricité, où le nouvel engagement est tombé de CHF 1,249 mia. à CHF 588,1 mio. Le domaine véhicules et technologie ferroviaire, qui a contribué de façon décisive à la croissance du nouvel engagement par le passé, n'a apporté que peu de nouvelles affaires en 2019, affichant CHF 42,4 mio.

Malgré l'évolution négative de l'engagement, en 2019, la SERV a dégagé plus de CHF 107,5 mio. de recettes de primes en assurant à nouveau quelques opérations importantes dans le domaine long terme.

D'autres assureurs constatent également une baisse de leur activité, attribuable au ralentissement de la dynamique conjoncturelle et à la faible demande de biens d'investissements.

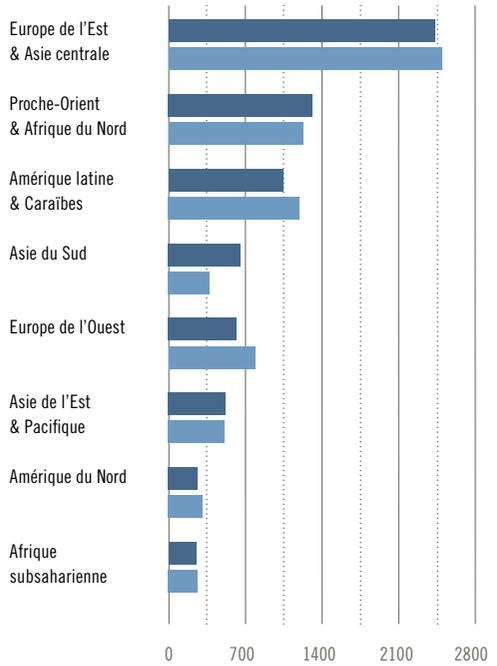
Engagement par industries

en CHF mio.



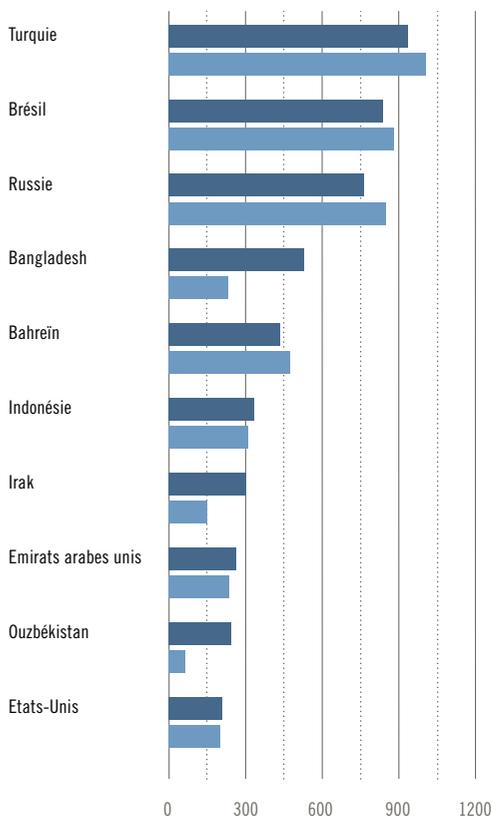
Engagement par régions

en CHF mio.



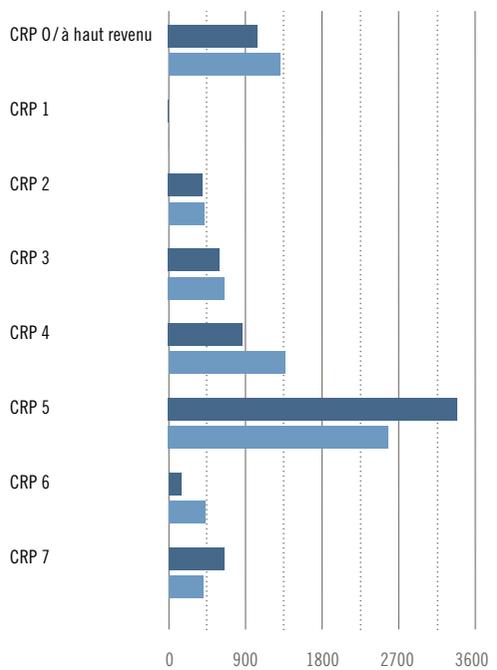
Engagement par pays

Les dix principaux pays de la SERV, en CHF mio.



Engagement par catégories de risque pays de l'OCDE

en CHF mio.



■ 2019
■ 2018

Si la part des opérations d'assurance à court terme (à durée de risque inférieure à 24 mois) est passée de 41 pour cent à 44 pour cent; en comparaison avec d'autres années, ce niveau reste cependant faible.

Contrairement au nouvel engagement, le volume des nouveaux AP a augmenté de 15 pour cent en 2019 pour atteindre CHF 1,404 mia., alors qu'il était en forte baisse l'année précédente. La part d'AP de la nouvelle exposition a augmenté pour atteindre 39 pour cent. Elle a ainsi atteint un niveau habituel pour la SERV les années précédentes, mais qui ne peut être utilisé que sous certaines conditions comme indicateur d'une reprise des affaires en 2020.

Outre la baisse du volume de nouvelles affaires, sous l'effet de la conjoncture, la demande des produits SERV a également reculé. Alors qu'auparavant le nombre de nouveaux AP et PA était généralement en augmentation, celui-ci a chuté de 17 pour cent passant de 934 à 778 pour l'exercice sous revue. A 666, le nombre de PA a affiché une baisse de 14 pour cent.

La plus forte baisse de la demande a été dans l'assurance de crédit de fabrication, où le nombre de PA a reculé de 35 pour cent. La demande de garanties de « Bonds » a aussi diminué; s'établissant à 11 pour cent, la baisse est toutefois moindre que pour l'assurance de crédit de fabrication. Concernant les assurances de créances à l'égard de débiteurs étrangers, les assurances de crédit fournisseur ont affiché la plus forte baisse: leur nombre a chuté de 28 pour cent. Pour la première fois depuis 2015, la SERV a émis moins d'assurances de crédit acheteur que l'année précédente. Dans le domaine de l'assurance globale pour l'industrie chimique et pharmaceutique, la tendance baissière des dernières années s'est maintenue, malgré une croissance des exportations dans ce secteur en 2019.

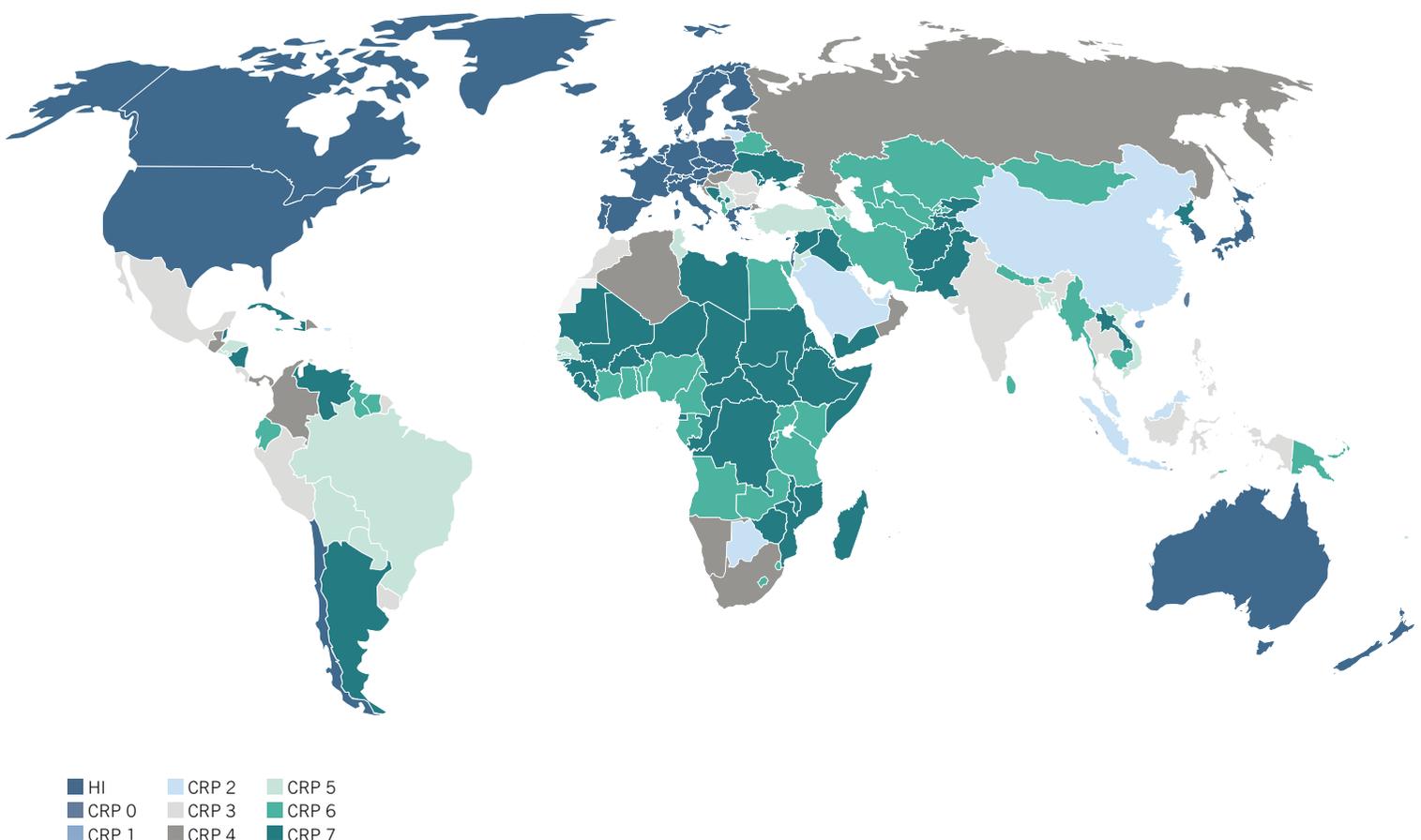
Marketing & acquisition

En ligne avec sa stratégie, la SERV a lancé en 2019 le projet Pathfinding ACE. Dans ce cadre, elle a renforcé sa notoriété à l'international et cherché sur les marchés des acheteurs – en particulier dans le domaine

Malgré l'évolution négative de l'engagement, en 2019, la SERV a dégagé plus de CHF 107,5 mio. de recettes de primes en assurant à nouveau quelques opérations importantes dans le domaine long terme.

Catégories de risque pays de l'OCDE
Une carte interactive du monde avec des indications complémentaires sur les catégories de risque pays de l'OCDE est disponible à l'adresse report.serv-ch.com.

Catégories de risque pays de l'OCDE, situation au 31.12.2019



Engagement
(en CHF mia.)

7

des infrastructures – des projets auxquels les exportateurs suisses peuvent participer grâce à un financement assuré par la SERV. La SERV a identifié deux projets en Afrique qui, d'après une analyse préalable, seraient en principe susceptibles de pouvoir bénéficier de ses assurances. Elle a présenté ces projets en collaboration avec Switzerland Global Enterprise (S-GE) à l'occasion de deux événements de match-making d'exportateurs suisses. Cependant, aucune opération d'exportation concrète, susceptible d'être incluse en tant qu'AP ou que PA dans la nouvelle exposition, n'a encore eu lieu en 2019.

Le Conseil fédéral a élu au poste de présidente Barbara Hayoz.

Exposition & engagement

L'exposition de la SERV s'élevait à CHF 8,773 mia. le 31 décembre 2019, soit 1 pour cent de plus qu'en 2018 (CHF 8,674 mia.), malgré la baisse de la nouvelle exposition. L'engagement s'élevait à CHF 7,109 mia. le jour de la clôture du bilan, soit 1 pour cent de moins que fin 2018. Cela est notamment attribuable au fait que des PA ont été réservées pour une opération ferroviaire en Autriche après que les crédits assurés ont été remboursés (en partie) de façon anticipée.

L'évolution contraire de l'exposition et du volume des nouvelles affaires s'explique surtout par une modification du portefeuille au niveau des périodes d'assurance des affaires. Plus la SERV assure des opérations à longue durée de crédit (et donc longue durée du risque), plus les sorties de compte régulières de remboursements pour des opérations d'exportations auparavant assurées diminuent. De fait, même en cas de ralentissement de la croissance des nouvelles affaires, l'exposition est susceptible d'augmenter en raison de la diminution des sorties de compte.

Le plus fort engagement par pays de la SERV revient toujours à la Turquie avec CHF 934,1 mio., soit près de 13 pour cent du total du volume d'engagements. Le Bangladesh est passé du 8^e au 4^e rang de la liste des pays avec CHF 529,3 mio. Cela est dû au fait qu'en 2019, la SERV a assuré le financement d'une autre centrale combinée à gaz dans ce pays.

Organisation, personnel & informatique

Le mandat du conseil d'administration (CA) a pris fin en 2019. Tous les membres du CA à l'exception du président, Thomas Daum, ont été réélus au CA par le Conseil fédéral pour la prochaine période jusqu'à 2023. Thomas Daum ne s'était pas représenté pour un mandat et s'est retiré fin 2019.

Christian Etter, consultant indépendant, économiste et ancien ambassadeur et délégué du Conseil fédéral pour les accords commerciaux, et Peter Jenelten, ingénieur diplômé de l'EPFZ, mandataire dans le domaine ferroviaire ont été élus comme nouveaux

membres du CA. Ainsi, à partir de 2020, le CA comptera à nouveau neuf membres. Le Conseil fédéral a élu au poste de présidente Barbara Hayoz, qui est membre du CA depuis 2013 et a dirigé le comité des finances et d'organisation ces trois dernières années en tant que vice-présidente de la SERV. Ces fonctions sont assumées par Urs Ziswiler à compter du 1^{er} janvier 2020.

La Corporate Governance de la SERV est restée largement inchangée en 2019. Le règlement interne a été légèrement adapté de manière à compléter les dispositions concernant la divulgation des liens d'intérêt et la prévention de conflits d'intérêts conformément à la pratique établie. Par ailleurs, le rapport du directeur au comité des finances et d'organisation et au CA a été modifié.

Au niveau du personnel, le CA a adopté une stratégie RH complète. Celle-ci porte en particulier sur le développement des collaborateurs, la charte, les valeurs et la marque employeur. Dans le cadre de la planification des ressources humaines, le CA a approuvé un relèvement du plafond des postes de 54 à 59 équivalents temps plein. Des postes temporaires devraient permettre de couvrir les pénuries de ressources dans les services du personnel, informatique et approvisionnement. Par ailleurs, deux postes à durée indéterminée viennent renforcer les services analyse de risques et affaires juridiques & compliance.

La nouvelle stratégie informatique a posé les bases d'une infrastructure moderne pour la standardisation, l'automatisation et le traitement efficace des opérations d'ici 2021. Dans ce contexte, la SERV a fait appel à un fournisseur de logiciels spécialisé dans les assurances pour remplacer le système utilisé jusqu'alors.

Politique de risque, gestion du risque & pratique de couverture

Il n'y a pas eu de changements significatifs concernant la politique de risque et la gestion du risque, par rapport aux années précédentes. Pour soutenir le CA dans l'organisation du système de gestion de compliance, en 2019, la SERV a créé un poste de compliance manager.

Le CA assume la responsabilité et la surveillance de la gestion du risque de la SERV. Il définit la politique de risque et évalue périodiquement le profil de risque. En 2019, le CA a également examiné dans le détail, à l'aide de rapports réguliers, les risques auxquels la SERV est exposée. Il a constaté une gestion appropriée des risques financiers, opérationnels et stratégiques ainsi que des risques de réputation.



« Dans un environnement commercial toujours plus incertain, les financements d'exportation couverts par la SERV constituent un avantage concurrentiel pour les exportateurs suisses. »

Heribert Knittlmayer
Responsable d'Opérations
d'assurance

Le troisième examen approfondi des modèles de capital de risque et de notation financière de la SERV depuis sa fondation a été effectué par Deloitte Suisse sur mandat du SECO. Deloitte est arrivée à la conclusion que le modèle de capital de risque utilisé Credit-Risk+ avec un niveau de confiance de 99,9 pour cent est adapté pour représenter les risques pertinents pour la SERV. Selon Deloitte, l'implémentation du modèle de capital de risque est utilisée de façon très transparente pour établir les rapports de risques de la SERV. Les auditeurs ont demandé une amélioration de la documentation concernant le choix et le fonctionnement du modèle de risque ; la SERV a pris les mesures nécessaires dans ce sens.

La SERV contrôle chaque année les risques traités par le système de contrôle interne (SCI). L'évaluation 2019 a permis d'établir que dans l'ensemble, le niveau des activités de contrôle de tous les risques clés est satisfaisant en termes d'efficacité et d'efficacités. Il n'y a pas de changements significatifs par rapport aux années antérieures.

La SERV définit l'évaluation du risque des différents pays, banques et acheteurs privés dans la pratique de couverture. C'est le principal instrument flexible de pilotage du risque de l'activité d'assurance. Le respect des différentes limites conformément à la politique de risque et la pratique de couverture, ainsi que l'adéquation du capital compte tenu de la concentration des risques ont également été contrôlés en permanence en 2019, avec des limites par pays pour l'Egypte et l'Irak de CHF 700 mio. chacune. Par ailleurs, la SERV a continué d'appliquer ses exigences renforcées concernant la solvabilité des débiteurs en Turquie et a décidé durant l'été 2019 d'assurer les opérations de CHF 5 mio. et plus avec des acheteurs privés turcs uniquement avec des sûretés bancaires supplémentaires.

En s'appuyant sur les évolutions du marché et les prévisions commerciales de ses principaux clients, la SERV examine régulièrement ses capacités restantes par rapport au capital porteur de risque (CPR) et l'utilisation du plafond d'engagement. Etant donné qu'une pénurie des capacités se profilait fin 2018, sur demande de la SERV, le Conseil fédéral a augmenté le plafond d'engagement à CHF 16 mia. La demande ayant ensuite évolué de façon complètement inattendue, fin 2019, le plafond d'engagement n'était utilisé qu'à 72 pour cent.

Développement durable

La SERV vérifie si les demandes d'assurance respectent les principes du développement durable au niveau de l'environnement, des aspects sociaux, des droits de l'homme et de la lutte contre la corruption.

Elle tient compte des directives de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) et des principes de la politique étrangère suisse, conformément à l'art. 6 al. 2 LASRE. Ceux-ci concernent la cohabitation pacifique des peuples, le respect des droits de l'homme et la promotion de la démocratie, la sauvegarde des ressources naturelles, la réduction de la pauvreté dans le monde, mais également la préservation de l'indépendance et de la prospérité de la Suisse. D'autres exigences peuvent résulter d'obligations de la Suisse en vertu du droit international. Des représentants de la SERV ont également effectué des visites sur place (par ex. Brésil, Ouzbékistan, Turquie), pour évaluer de grands projets sensibles au plan environnemental. Au cours de l'année 2019, le service développement durable a augmenté son personnel à 170 pour cent pour être en mesure de répondre aux exigences croissantes de ce domaine.

Dans un esprit de transparence, la SERV publie sur son site web, avec l'accord des preneurs d'assurance, tous les projets d'une valeur de livraison d'au moins CHF 10,0 mio. qui relèvent selon les directives sociales et environnementales de l'OCDE de la catégorie A; la publication a lieu au plus tard 30 jours avant l'établissement des PA correspondantes.

Contrôle de développement durable : un exemple

La SERV contrôle l'adéquation de chaque demande d'assurance et de garantie avec les normes internationales (cf. développement durable, pp. 13–14). De plus, elle travaille en étroite collaboration avec des spécialistes et toutes les parties impliquées. La SERV s'assure ainsi que les affaires qu'elle assure sont menées en conformité avec les normes prescrites.

Installation energy from waste à Istanbul

Une installation de valorisation des déchets est actuellement en cours de construction dans le nord-ouest d'Istanbul. Sa particularité : la chaleur libérée par la combustion est exploitée. Pendant le processus de combustion, de la vapeur est générée, qui est conduite à une turbine et produit ainsi de l'énergie électrique. Celle-ci est injectée dans le réseau électrique d'Istanbul. Il s'agit de la première installation de ce type en Turquie et la plus grande installation energy from waste (efw) d'Europe. Un million de tonnes de déchets environ seront valorisées chaque année. La chaleur ainsi générée produira jusqu'à 90 mégawatts d'électricité. Le consortium pour la mise en œuvre du projet regroupe l'entreprise de construction turque Makyol et l'entreprise technologique suisse Hitachi Zosen Inova (HZI), qui fournit l'ingénierie nécessaire.

Un contrôle complet

Comme pour tous les projets A, une société de conseil indépendante a établi un plan de mesures afin de garantir le respect des exigences environnementales, sociales et en matière de droits de l'homme. Ce plan se fonde sur les « Normes de performance en matière de durabilité environnementale et sociale » de la Société financière internationale (IFI). Dans le cadre de ce projet, une attention particulière a été portée à la sécurité au travail et aux aspects environnementaux. Le résultat est positif. Une solution adéquate a été identifiée pour chacune des exigences. Judith Capello, Assistant Vice President, International Relations & Business Policy, déclare : « Je suis très satisfaite du projet ; tous les participants œuvrent dans la même direction. »

Une fois les travaux de construction terminés, le consortium exploitera l'installation durant une année. Ensuite, l'exploitation sera remise à l'acheteur turc Istanbul Metropolitan Municipality (IMM). « La transmission de l'exploitation est toujours un moment critique pour le respect des exigences, car des malentendus peuvent surgir du fait de différences linguistiques et culturelles », explique Judith Capello. C'est pourquoi le projet est soumis à une surveillance régulière. Ainsi, la SERV peut s'assurer que l'acheteur respecte les exigences.

En matière de développement durable également, la SERV applique une politique commerciale transparente. Ainsi, elle publie tous les projets d'une valeur de livraison de CHF 10 mio. et plus sur son site Internet. Par ailleurs, la SERV se réunit chaque année avec des collaborateurs des organisations non gouvernementales concernées (ONG) pour dialoguer. Dans ce cadre, elle informe les ONG de ses affaires, des projets en cours ainsi que des évolutions au sein de la SERV et du groupe des crédits à l'exportation de l'OCDE. Elle écoute les préoccupations des ONG et discute de leur mise en œuvre dans la pratique. En 2019, outre la SERV, les organisations Alliance Sud, Public Eye, Pro Natura et Transparency International ont pris part au dialogue. Cet échange est apprécié de tous les participants et les ONG se sont montrées très satisfaites de la transparence de la SERV à leur égard.

En mars 2019, la version révisée de la recommandation de l'OCDE sur la lutte contre la corruption pour les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public est entrée en vigueur. La SERV a adapté ses processus internes en conséquence. Depuis toujours, elle recherche le dialogue avec des exportateurs lorsqu'elle dispose d'informations sur d'éventuelles activités de corruption dans le secteur commercial de ces entreprises.

International

Le groupe de travail de l'OCDE « Crédits et garanties à l'exportation » a été créé en 1963 et est subordonné au Comité des échanges de l'OCDE. Il en a résulté en 1978 un « Arrangement sur les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public » (arrangement OCDE). Celui-ci s'aligne sur les principes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), visant à éliminer les subventions aux exportations. Dans les pays de l'UE, l'arrangement OCDE est juridiquement contraignant. Pour les autres membres, il constitue un Gentlemen's Agreement qui, en Suisse, fait partie des principes de politique étrangère. Les règles de plus en plus complexes de l'arrangement OCDE et ses principes fondateurs datés ne reflétant plus les modalités de financement actuelles ont entraîné une perte de compétitivité des pays contraints par cet arrangement.

Dans le même temps, le volume de financement des exportations de pays comme le Brésil, la Chine, l'Inde ou la Russie dont l'assurance publique contre les risques à l'exportation n'est pas soumise à l'arrangement de l'OCDE, a augmenté. C'est pourquoi, en 2012, l'International Working Group on Export Credits (IWG) a été créé. Son objectif est d'élaborer un arrangement susceptible de succéder à celui de l'OCDE en incluant tous les principaux pays exportateurs (la Chine et d'autres pays membres du G20). Cependant, comme beaucoup d'autres initiatives multilatérales,

l'IWG est affecté négativement par les différends commerciaux et les développements géopolitiques entre les grandes puissances économiques. Ainsi, au vu de la lenteur des progrès réalisés par l'IWG, on observe un retour à l'arrangement de l'OCDE et sa modernisation. Des efforts pour un remaniement de l'arrangement OCDE sont en cours, lesquels devraient garantir que ses principes de base répondent aux exigences actuelles du marché et sont compétitifs, sans affaiblir l'égalité des conditions de concurrence ni autoriser la subvention des exportations.

Une des composantes importantes du réseau international de la SERV est l'Union de Berne. Cette association mondiale de l'ensemble des assurances de l'investissement et des crédits à l'exportation vise à promouvoir les assurances de crédit pour le commerce international en établissant des principes de souscription acceptés dans le monde entier. L'Union de Berne remplit cette mission en créant pour ses membres un forum où ils peuvent échanger leurs expériences, apprendre les uns des autres et nouer des contacts. Au cours des deux prochaines années, la SERV assurera la présidence du comité Medium-Long-Term (MLT) de l'Union de Berne, regroupant les plus grandes ACE du monde, et le représentera au sein du conseil d'administration.

Outre la coopération multilatérale, la SERV s'efforce en permanence d'entretenir et de développer ses relations bilatérales avec les autres ACE. Par exemple, une initiative trilatérale a été lancée en vue de renforcer la collaboration avec les ACE d'Autriche et d'Allemagne. Celle-ci devrait améliorer les possibilités d'exportation pour les entreprises d'export allemandes, autrichiennes et suisses (exportateurs de la zone Allemagne – Autriche – Suisse) et leurs chances face à la concurrence internationale.

Sinistres et créances

L'année 2019 a été marquée par un grand nombre de petits ou moyens sinistres. Grâce à une gestion anticipée de la situation avant la survenue des sinistres au moyen de mesures telles que des restructurations des échéances, des prolongations des couvertures et des négociations avec les acheteurs étrangers, certains sinistres imminents ont pu être évités aussi bien pendant l'exercice sous revue que lors des années précédentes.

Sinistres

Les indemnités versées s'élevaient pour l'exercice sous revue à CHF 63,7 mio., dont CHF 16,4 mio. concernaient des sinistres reconnus les années précédentes et CHF 47,3 mio. des nouveaux sinistres déclarés. Des provisions de CHF 3,1 mio. pour les sinistres IBNR (incurred but not reported) et de CHF 14,4 mio. pour les sinistres déclarés ont dû être constituées. Les réévaluations sur les créances ont diminué de CHF 26,8 mio. par rapport à l'exercice précédent. CHF 37,8 mio. ont dû être sortis à titre de sinistres définitifs.

Au cours de l'exercice sous revue, la SERV a traité 39 nouveaux dommages en plus des 132 dommages existants dans le recouvrement. Au total, 34 pays sont concernés. Avec ses mesures de recouvrement, la SERV a obtenu le recouvrement de CHF 19,0 mio. Sur les CHF 63,7 mio. d'indemnités versées, CHF 15,3 mio. concernaient des risques à court terme à Cuba, CHF 13,0 mio. des risques en Espagne et CHF 13,3 mio. des risques en Suisse. Le montant recouvré le plus élevé de CHF 8,2 mio. et la plus importante sortie de compte de créances irrécouvrables de CHF 30,0 mio. provenaient d'une opération en Espagne remontant à 2011. Au total, les créances résultant de dommages ont augmenté de CHF 4,7 mio. en 2019 pour atteindre CHF 451,2 mio.

Restructurations et rééchelonnements de dettes

La SERV n'a pas comptabilisé durant l'exercice de montants recouverts provenant de restructurations avec des débiteurs publics. Cela est dû au fait qu'il existe aujourd'hui uniquement un accord de restructuration avec la Corée du Nord, qui la libère pour le moment de tout remboursement. L'accord est arrivé à son terme fin 2019; les négociations pour une prolongation sont encore en cours.

Parmi les pays mentionnés à la page 44 qui ont signé des accords de rééchelonnement avec le Club de Paris, tous les Etats débiteurs ont honoré leurs engagements pendant l'exercice sous revue. Le Kenya a réglé sa dernière tranche de paiement fin 2018; le paiement a été traité début 2019. L'accord de rééchelonnement avec le Kenya est donc pleinement honoré et entièrement réglé.

Après qu'un accord de rééchelonnement multilatéral a été conclu en décembre 2015 entre Cuba et son groupe de créanciers dans le cadre du Club de Paris, la Suisse a conclu en 2016 la convention bilatérale avec Cuba pour des créances d'un montant de CHF 127,6 mio. Sur ce montant, le capital et les intérêts courus s'élevant à CHF 47,3 mio. doivent être remboursés d'ici 2033. En contrepartie, la SERV s'engage à exonérer progressivement Cuba, en fonction des remboursements effectués, des intérêts moratoires d'un montant de CHF 82,2 mio. Jusqu'à présent, Cuba a couvert les tranches de paiement convenues pour les dettes à long terme dans l'accord de 2015. Cependant, en 2019, différentes banques cubaines n'étaient plus en mesure de rembourser les nouvelles dettes à court terme; la SERV négocie actuellement la restructuration de ces engagements avec les autorités cubaines.

L'Argentine et la Suisse ont conclu en novembre 2014 un accord de rééchelonnement bilatéral concernant les créances en capital, intérêts et intérêts moratoires courus de CHF 454,2 mio. au 1^{er} mai 2014. A ce jour, l'Argentine a remboursé CHF 351,5 mio. (intérêts en sus) dans le cadre des paiements annuels minimaux convenus. Les CHF 102,7 mio. restants (intérêts en sus) doivent être remboursés au cours des deux prochaines années.

Charges des sinistres
(Par rapport à l'exercice
précédent)

-48 %

Remboursements
issus du recouvrement
(en CHF mio.)

19

Au cours de l'exercice sous
revue, la SERV a traité 39 nou-
veaux dommages en plus
des 132 dommages existants
dans le recouvrement.

Sur le terrain

Les exportateurs suisses se distinguent par leur innovation, leur fiabilité, leur agilité et leurs produits haut de gamme. Les exemples pratiques de cette année illustrent parfaitement ces qualités.



Des turbo-fraises à neige suisses pour la ligne de chemin de fer la plus au nord de la planète

La ligne ferroviaire de minerai suédoise qui est exposée à des hivers rigoureux avait besoin d'un nouveau chasse-neige. L'entreprise suisse Zaugg AG Eggwil leur a livré un véhicule ferroviaire de déneigement qui vient d'être mis au point pour remplacer l'ancien chasse-neige. L'exploitation de la ligne ferroviaire de minerai peut ainsi être assurée toute l'année. Cependant, les chutes de neige ne sont pas partout aussi prévisibles que sur la ligne ferroviaire la plus au nord de la planète; la demande est donc variable. Comment Zaugg fait-elle face à cette problématique?

Sur la ligne ferroviaire la plus au nord de la planète – appelée « Malmbanan » – entre Luleå (Suède) et Narvik (Norvège), 27 mio. de tonnes de minerai de fer sont transportées chaque année sur 473 km. Un tel volume requiert de poursuivre l'exploitation pendant les mois d'hiver. Toutefois, en hiver, des conditions météorologiques défavorables telles que des tempêtes, qui génèrent des accumulations de neige sur plusieurs mètres, sont fréquentes. Les chasse-neige sont donc indispensables pour maintenir l'exploitation. Le chasse-neige existant avait cependant fait son temps et l'exploitant suédois de l'infrastructure avait donc besoin d'un nouvel engin de déneigement.

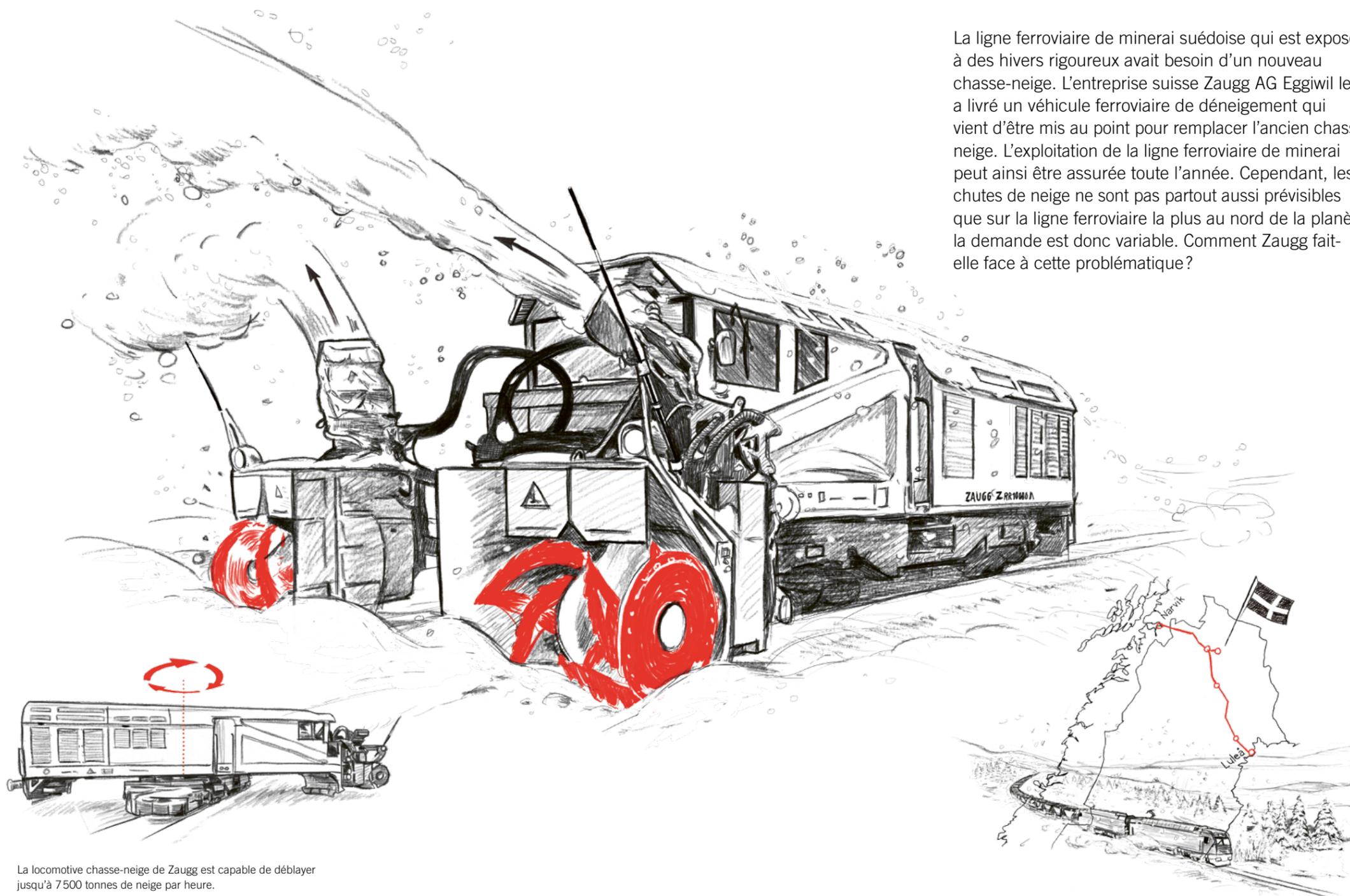
Qualité suisse pour la Malmbanan

Le contrat a été attribué à Zaugg AG Eggwil, sise à Eggwil dans le canton de Berne. Cela n'a rien de surprenant, car Zaugg convainc par ses produits de qualité technique supérieure. « Nos machines ont déjà été utilisées lors des Jeux olympiques », commente le CEO Daniel Frutiger. Zaugg est un leader mondial dans le développement et la fabrication de machines pour le déneigement de routes, de voies ferroviaires, d'aérodromes et pour la préparation de pistes de ski. Avec ses 160 collaborateurs, la société Zaugg est un employeur important dans l'Oberemmental.

Suite à un appel d'offre, Zaugg a fourni à l'acheteur suédois une locomotive chasse-neige de 70 tonnes, capable de déblayer le Malmbanan de 7 500 tonnes de neige par heure. Ce colosse qui coûte CHF 9,5 mio. a été développé, construit et produit en interne chez Zaugg.

« Nous ne pouvons pas contrôler les épisodes de neige, mais nous pouvons en faire quelque chose. Tel est notre credo. »

Daniel Frutiger
CEO



La locomotive chasse-neige de Zaugg est capable de déblayer jusqu'à 7 500 tonnes de neige par heure.

C'était en 2016. Convaincu par la qualité Zaugg et ayant besoin d'une machine supplémentaire, l'acheteur a commandé une deuxième locomotive en 2019, dans le cadre d'un autre appel d'offre. La SERV a couvert les deux opérations avec une assurance de crédit et de risque de fabrication, une assurance de garantie contractuelle et une garantie de « Bonds ».

Une niche exposée aux intempéries

Malgré le succès de Zaugg, son activité présente également des failles. « Nous opérons sur une niche de petite taille », explique Daniel Frutiger. Zaugg réalise des séries réduites et est littéralement exposée aux intempéries. « Nous ne pouvons pas contrôler les épisodes de neige, mais nous pouvons en faire quelque chose. Tel est notre credo », déclare Daniel Frutiger. Le volume de commande est aussi variable que le sont les hivers. En outre, au cours des 30 dernières années, le nombre de jours de maintien du manteau neigeux sur les surfaces a diminué de 25 à 50 pour cent. Face à cette évolution, Zaugg a élargi son offre et développe depuis quelques temps des machines pour le nettoyage de surfaces de circulation extrêmement sales. De plus, les produits de la SERV permettent à Zaugg d'envisager de grosses commandes, comme celle réalisée pour la Suède.

L'innovation inscrite dans l'ADN de l'entreprise

En tant qu'entreprise multinationale, Bobst s'adapte en continu aux exigences du marché. La force d'innovation dont fait preuve l'entreprise suisse lui a forgé une place de premier plan sur le marché mondial. Bobst ne concentre pas uniquement ses activités sur le progrès technologique mais également sur les risques et possibilités de financement des opérations d'exportation.

Bobst SA est une entreprise multinationale et intervient en tant que fournisseur auprès des deux tiers de l'industrie de l'emballage dans le monde entier. Cependant, cela n'a pas toujours été ainsi. L'histoire de Bobst commence en 1890 quand Joseph Bobst ouvre un commerce de matériel d'imprimerie à Lausanne. Par la suite, ce dernier deviendra une entreprise de réparation de plus en plus importante. De nombreux brevets seront déposés.

Une adaptation constante aux exigences du marché

A ce jour, Bobst a déposé 1 400 brevets. « L'innovation fait partie intégrante de l'ADN de notre entreprise »,

commente Stefano Bianchi, Group Treasurer and Investor Relations. Bobst s'est toujours adaptée aux exigences de la concurrence; ainsi, l'entreprise et son offre se sont développées en continu. Bobst fournit des équipements et services pour le traitement du substrat, l'impression et le traitement ultérieur dans le domaine des étiquettes, du matériel flexible, des boîtes pliantes et du carton ondulé. Actuellement, l'entreprise est présente dans plus de 50 pays, compte environ 5 600 collaborateurs et possède 15 sites de production dans huit pays.

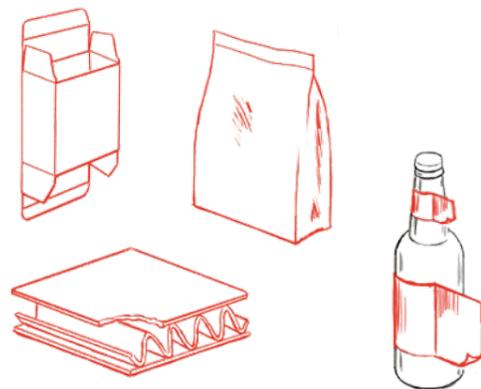
En tant que leader sur le marché mondial, Bobst exporte une grande partie de ses produits et services au-delà des frontières suisses. Dans ce cadre, quelques questions se posent dans l'établissement des conditions contractuelles et au niveau des possibilités de financement. Là aussi, Bobst s'adapte au marché pour rester compétitive. D'une part, Bobst collabore avec des entreprises de leasing pour offrir à ses clients un accès à des possibilités alternatives de financement. D'autre part, quand il s'agit de convenir des délais de paiement avec des clients à l'étranger, Bobst évalue consciencieusement les pays et les risques au niveau de l'acheteur.

Le financement grâce à l'assurance SERV

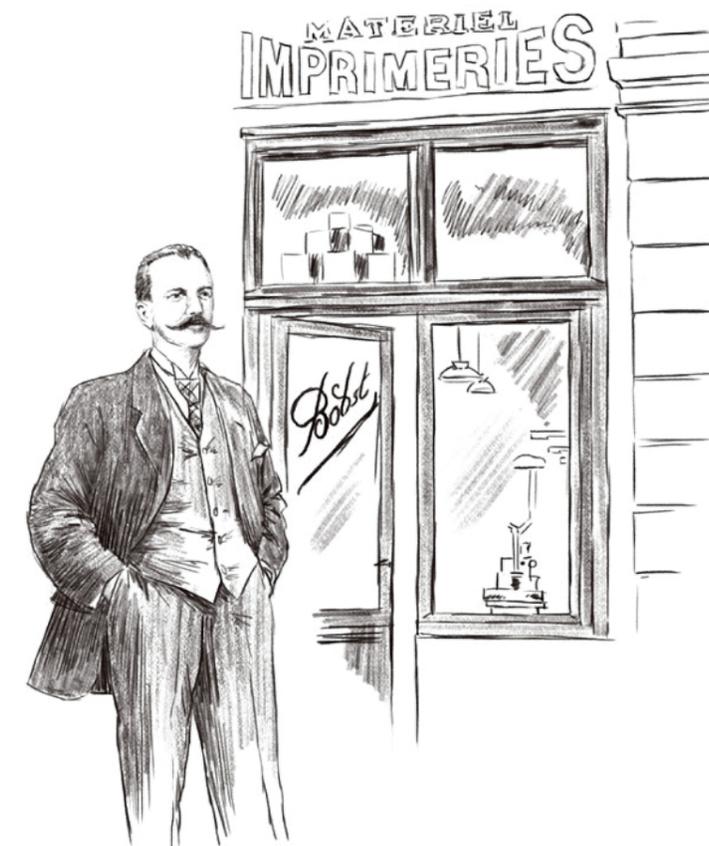
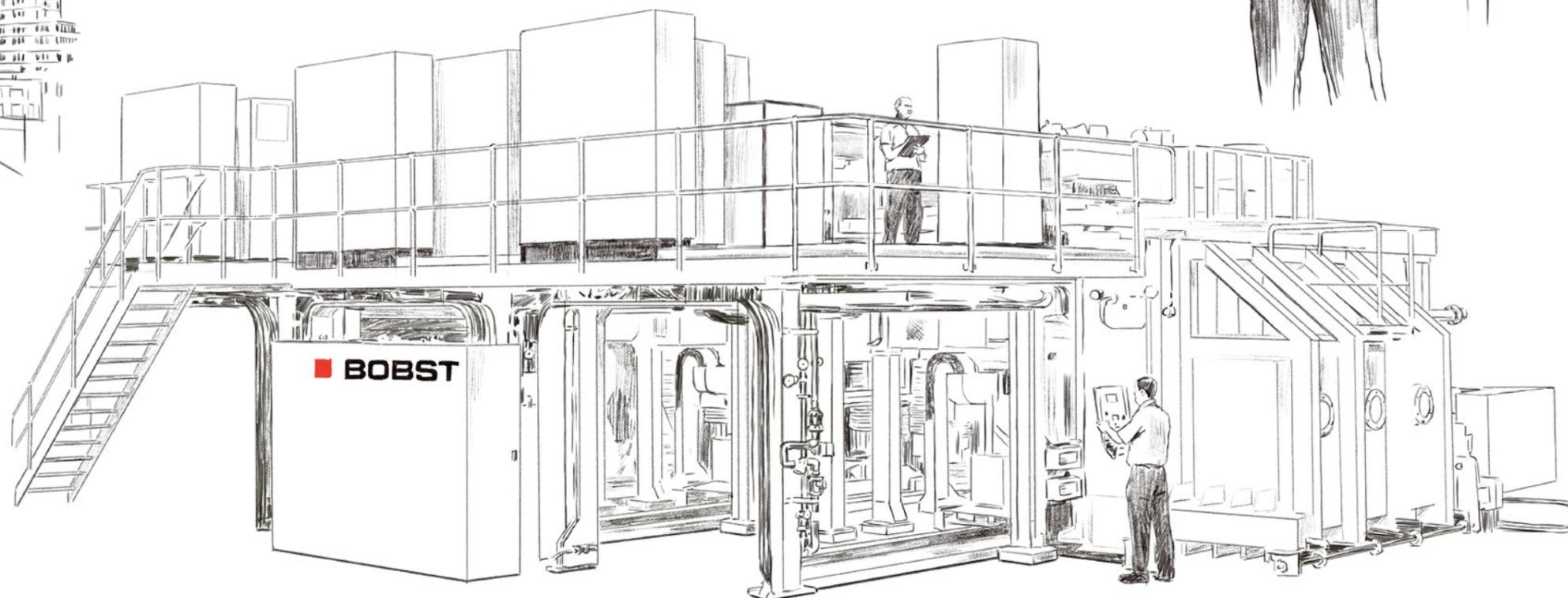
Afin de réduire ses risques, Bobst fait assurer une partie de ses opérations chez la SERV depuis déjà plusieurs années. « Les opérations couvertes par la SERV représentent un complément significatif à notre offre,

« La possibilité de proposer un financement aux clients situés dans ces régions reste pour nous un avantage décisif par rapport à la concurrence. »

Stefano Bianchi
Group Treasurer and Investor Relations



Bobst fournit les deux tiers de l'industrie mondiale de l'emballage.



tout particulièrement pour les longues durées et les marchés risqués. Nous pouvons réduire nos risques et, en même temps, proposer des financements à long terme à nos clients», explique Stefano Bianchi.

En 2019 également, Bobst s'est appuyée sur les assurances de la SERV et a fait assurer quatre opérations sur trois continents différents chez la SERV, le montant total du mandat s'élevant à environ CHF 6,5 mio. Pour ces livraisons, il a été convenu d'un acompte de seulement 15 à 30 pour cent et d'une durée de crédit de cinq ans. Une assurance de crédit fournisseur a été conclue pour chacune de ces opérations. Stefano Bianchi explique à quel point l'offre de la SERV est importante pour l'activité de Bobst: « Dans l'environnement à taux bas où nous vivons actuellement, il est plus facile pour les clients d'obtenir un crédit bancaire, tout particulièrement dans les pays industrialisés. Cependant, dans les pays émergents, ce n'est bien souvent pas le cas. La possibilité de proposer un financement aux clients situés dans ces régions reste pour nous un avantage décisif par rapport à la concurrence. »

Des fondeuses suisses, du chocolat hongrois et des garanties contractuelles

Knobel Maschinenbau AG est un équipementier de premier plan pour l'industrie du chocolat. Comme nombre d'autres acheteurs, un grossiste hongrois a commandé une machine de Knobel. En raison du nombre élevé de commandes, la garantie du remboursement d'acomptes et la garantie pour défauts demandées représentent un poids dans la trésorerie de cette entreprise de taille moyenne.

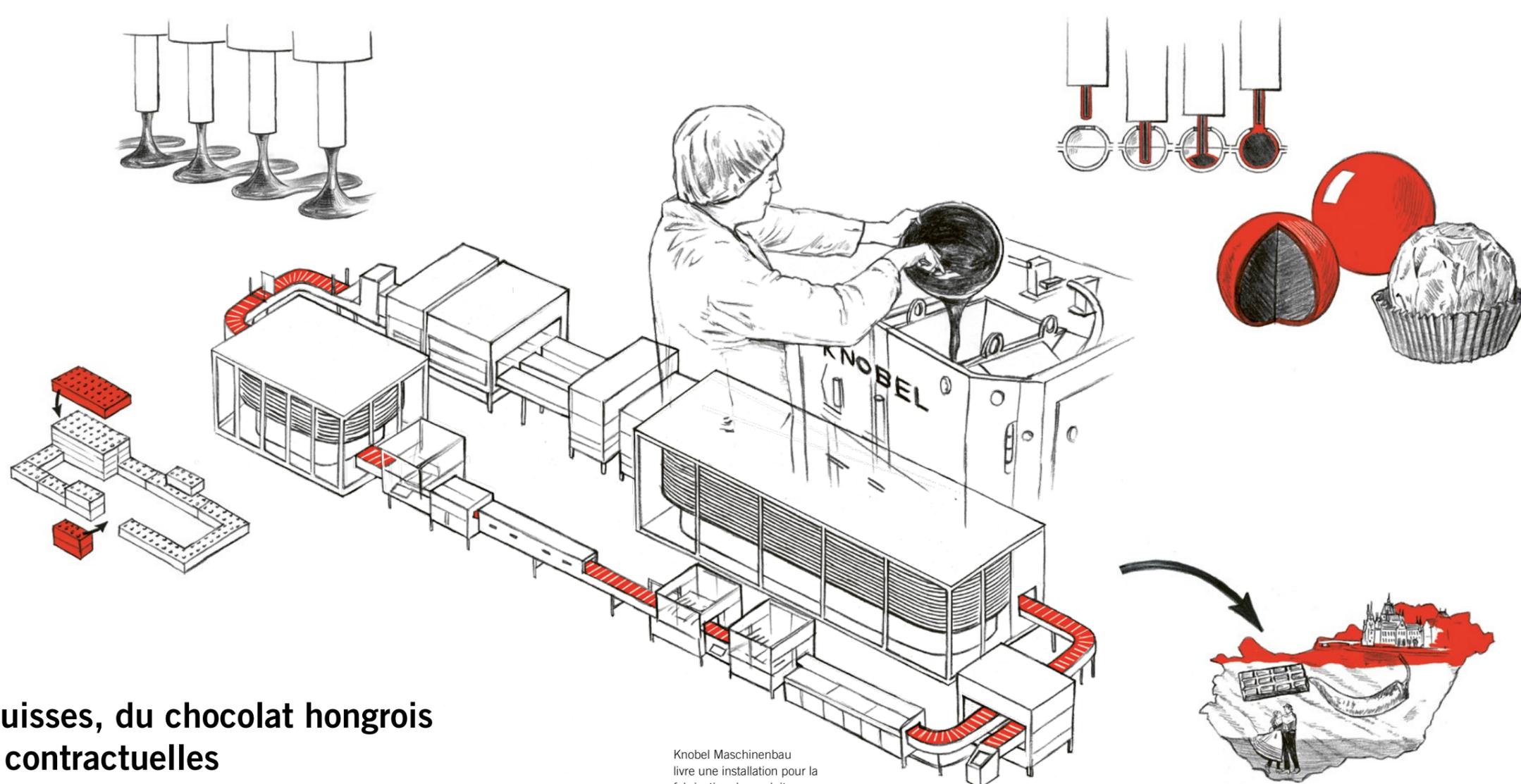
C'était une première : au début des années 80, Knobel Maschinenbau AG présentait la première fondeuse de chocolat au public. Depuis, l'entreprise pionnière de Felben, en Thurgovie, a lancé divers produits sur le marché et est à ce jour un équipementier de premier plan de l'industrie du chocolat. Comment y est-elle parvenue? La société Knobel mise sur un système modulaire qui offre la plus grande flexibilité possible au client. De plus, d'après le directeur Guido Knobel, ses machines battent tous les concurrents au niveau de la précision et de la vitesse. Le résultat : actuellement, plus de 1 600 machines de Knobel sont utilisées dans le monde entier ; 95 pour cent des machines sont livrées à l'étranger.

Installation pour un grossiste hongrois

L'un de ses nombreux acheteurs est un grossiste hongrois. Ce dernier s'est heurté à des difficultés dans l'approvisionnement en chocolat et a donc décidé de commercialiser son propre chocolat. A cette fin, il mise sur la qualité Knobel et a commandé une installation complète pour la fabrication de produits en chocolat. Cette installation coule le chocolat dans les formes les plus diverses en une seconde. Par ailleurs, d'autres étapes de travail automatisées sont possibles, comme la vibration, le refroidissement, la sélection ou même la décoration du chocolat.

Des liquidités pour la mise en œuvre de grands projets

Pour cette commande d'une valeur de plusieurs millions d'euros, l'acheteur hongrois a obtenu des subventions de l'Union européenne. Une condition pour l'obtention des subventions était la mise en place d'une garantie de remboursement d'acomptes. Par ailleurs, le contrat de vente prévoit également une garantie pour défauts. Les deux garanties influent en conséquence sur les liquidités de Knobel. « En outre, nous comptons actuellement de nombreux grands projets présentant un horizon temporel proche, ce qui exerce une pression supplémentaire sur les liquidi-



Knobel Maschinenbau livre une installation pour la fabrication de produits en chocolat à un grossiste hongrois.

« En outre, nous comptons actuellement de nombreux grands projets présentant un horizon temporel proche, ce qui exerce une pression supplémentaire sur les liquidités. »

Guido Knobel
Directeur

tés », explique Guido Knobel. C'est pourquoi l'entreprise moyenne a demandé à la SERV pour chacune des deux garanties une assurance de garantie contractuelle associée à une garantie de « Bonds ». « Avec les produits de la SERV, nous pouvons utiliser l'acompte pour le financement du projet », remarque Guido Knobel. Knobel et la SERV peuvent se prévaloir d'une collaboration de longue date, remontant jusqu'à l'époque de la Garantie contre les risques à l'exportation (GRE). Guido Knobel déclare : « Nous apprécions l'esprit de service de la SERV. Grâce à l'aide de la SERV, nous pouvons mettre en œuvre des projets auxquels, sans ce soutien, nous devrions renoncer. »



Perspectives

Au début de la période stratégique, la SERV se penchera en premier lieu sur la question de savoir comment elle peut maintenir sa compétitivité internationale dans une décennie de politique industrielle croissante chez ses concurrents étrangers et comment assurer son autofinancement.

A travers la SERV, la Confédération vise à créer et à maintenir des emplois en Suisse et faciliter la participation des exportateurs suisses à la concurrence internationale. Pour proposer des offres compétitives aux acheteurs à l'étranger en termes de prix et de conditions de paiement, les exportateurs doivent assurer et financer leurs opérations d'exportation à des conditions comparables à celles de leurs concurrents étrangers. De ce fait, la SERV est en compétition avec les agences de crédit à l'exportation publiques (ACE) de pays concurrents de la Suisse. Elle ne peut remplir son mandat légal qu'avec une offre d'assurance compétitive au niveau international.

Les exportateurs sont fortement touchés par la transformation structurelle de l'économie mondiale et réagissent en adaptant leurs modèles commerciaux. Au sein des banques, des évolutions qui influent sur leur position et leur offre de prestations dans le domaine du financement de l'exportation sont actuellement à l'œuvre. Des institutions publiques asiatiques entrent sur le marché offrant des méthodes de financement attrayantes et un soutien solide. Outre l'assurance de crédit à l'exportation classique, cela comprend également l'assurance non réglementée des investissements directs, des crédits d'investissement et l'aide au développement, officiellement non liée mais de fait au moins partiellement liée aux exportations. Ces mesures renforcées de politique industrielle peuvent avoir une influence directe sur la compétitivité des entreprises suisses. Cela engendrera des défis sur les plans financier et commercial pour la SERV.

Arrangement de l'OCDE

Le soutien public aux crédits à l'exportation est réglementé par l'« Arrangement sur les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public » (arrangement de l'OCDE), qui, conformément aux principes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), a pour but d'éviter la subvention des exportations. Cette réglementation a perdu de son importance au cours des dernières années. Certains grands pays exportateurs (Chine, Inde, etc.) n'en sont pas membres. En conséquence, tous ne sont pas contraints par les règles en question. De plus, la structure rigide et compliquée de l'arrangement de l'OCDE entrave toute adaptation à l'évolution du marché. Afin de rester compétitifs au niveau international, de nombreux Etats ont trouvé des moyens de soutenir de plus en plus leurs expor-

tateurs avec des structures de financement qui ne sont pas réglementées par l'arrangement de l'OCDE. Les efforts déployés pour élaborer une nouvelle réglementation incluant tous les grands pays exportateurs sont restés infructueux à ce jour. Avec un volume d'opérations réglementées par l'arrangement de l'OCDE atteignant 70 pour cent, la SERV est l'une des ACE les plus fortement dépendantes des règles internationales. Afin de ne pas perdre sa connexion internationale, la SERV va s'engager en faveur d'une modernisation de l'arrangement de l'OCDE et tâcher d'obtenir des règles internationales plus flexibles.

Evolution des affaires

Le groupe d'experts de la Confédération table sur une croissance du PIB de 2 pour cent en 2020, chiffre qu'il convient toutefois de relativiser en raison d'effets spéciaux comme par ex. de grands événements sportifs. L'environnement international reste problématique. Tandis que l'industrie chimique et pharmaceutique est exposée à moins de risques conjoncturels, l'industrie des machines, des équipements électriques et des métaux (industrie MEM) souffre du ralentissement de la croissance mondiale. Au cours de l'exercice sous revue, la SERV a ressenti cette évolution à travers une baisse considérable du nouvel engagement. L'utilisation des capacités de production industrielle ne va pas augmenter de façon significative au cours de l'année à venir. Pour cette année, la SERV table sur une croissance modérée de son engagement d'assurance. Il est toutefois difficile d'établir des prévisions étant donné que la conclusion d'assurances pour des opérations importantes est soumise à une forte volatilité.

Objectifs stratégiques 2020–2023

Le 6 novembre 2019, le Conseil fédéral a approuvé les objectifs stratégiques de la SERV pour la période 2020–2023. En particulier, il convient de continuer à faciliter l'accès à de grands projets pour les exportateurs suisses et d'apporter un soutien efficace et efficient aux petites et moyennes entreprises. Au début de la période stratégique, la SERV se penchera en premier lieu sur la question de savoir comment elle peut maintenir sa compétitivité internationale dans une décennie de politique industrielle croissante chez ses concurrents étrangers et comment assurer son autofinancement à moyen et long terme.

Il en résulte les mandats de contrôle suivants pour la SERV :

- poursuite du développement de la réglementation sur la valeur ajoutée par rapport aux exigences modifiées,
- analyse de la compétitivité internationale de son offre de produits et de prestations,
- étude de faisabilité pour le contrôle de la reprise de créances des preneurs d'assurance en cas de sinistre,
- contrôle de l'autofinancement.

Evolutions

Dans le cadre du projet Pathfinding ACE, en 2019, la SERV a mené à bien deux événements de match-making en collaboration avec son organisation sœur Switzerland Global Enterprise (S-GE). Elle va développer ses mesures de marketing et de vente à cet égard. Dans ce cadre, elle jouera un rôle important dans l'initiative décidée par le Conseil fédéral le 13 novembre 2019 visant à faciliter et améliorer l'accès de l'industrie à de grands projets d'infrastructures à l'étranger, principalement dans les pays émergents et les pays en développement.

Suite à différents retours du marché et à certains sinistres, la SERV a soumis l'assurance de crédit de fabrication à une révision. Elle a notamment identifié des potentiels d'optimisation dans la définition des prix de revient, la cession de la créance d'exportation et la conformité de l'utilisation. Les CGA pour l'assurance de crédit de fabrication seront adaptées au cours du premier semestre 2020. Les banques et les exportateurs en seront ensuite informés.

Le remplacement de l'ancienne solution informatique de la SERV progresse rapidement. Pour l'avenir, la SERV mise sur une solution standard (MTIS) du développeur de logiciels français Tinubu, qui est bien établi sur le marché des solutions pour l'assurance des crédits. Le portail clients sera également remplacé par une nouvelle application. La SERV s'attend à une augmentation considérable de l'efficacité grâce à la standardisation et l'automatisation de ses processus. La solution finale sera développée cette année et testée pour une implémentation rapide au cours du premier trimestre 2021.



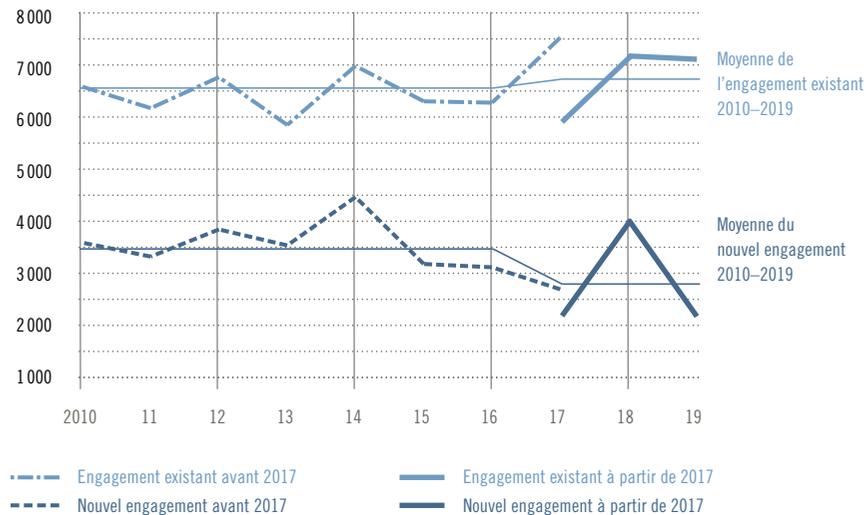
« En cette période de politique industrielle croissante chez nos concurrents étrangers, de nouveaux défis surgissent pour la SERV. »

Peter Gisler
Directeur

Comparaison pluriannuelle

Evolution de l'engagement

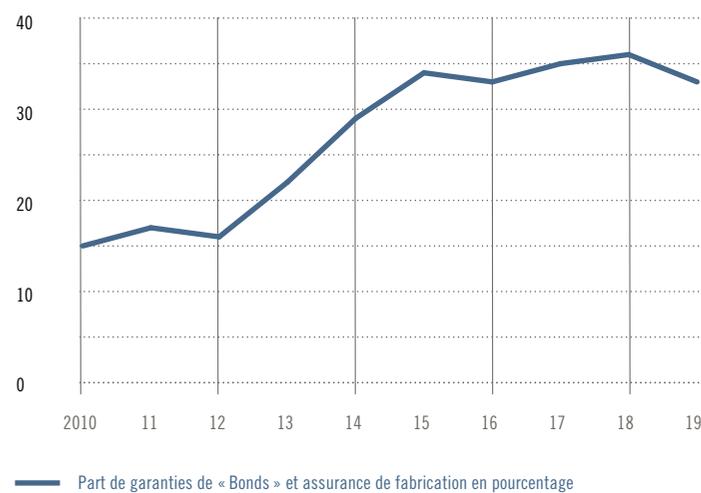
en CHF mio.



La méthode de calcul de l'engagement a été passée en revue en 2018 et appliquée aux chiffres à partir de 2017, mais pas aux exercices avant 2017. Afin d'assurer la transparence de l'influence de la nouvelle méthode de calcul, l'exercice 2017 est également présenté sur le graphique selon l'ancienne méthode de calcul.

Part des garanties de « Bonds » et assurances de crédit de fabrication dans le nombre de nouvelles polices d'assurance

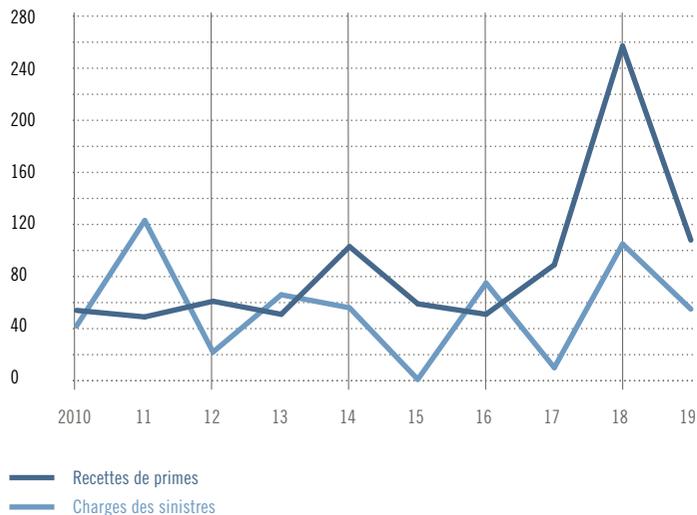
en pourcentage



Depuis l'introduction de la garantie de « Bonds » et de l'assurance de crédit de fabrication en 2009, la demande pour ces deux produits a connu une évolution globalement positive. Tous deux aident les exportateurs, surtout les PME, à optimiser la gestion de leur liquidité. En 2019, la part de ces deux produits dans le nombre total des nouvelles opérations (PA) a atteint 33 pour cent et est donc légèrement inférieure au niveau de l'exercice précédent.

Evolution des recettes de primes et des charges des sinistres

en CHF mio.



L'évolution des recettes de primes et des charges des sinistres montre la volatilité de l'activité de la SERV. Les grosses opérations influent fortement sur ces deux chiffres clés et entraînent de fortes variations des données annuelles. Les chiffres commerciaux de la SERV doivent toujours être considérés dans ce contexte.

Depuis sa création et jusqu'en 2019, la SERV a honoré les objectifs de développement prescrits par la loi et les impératifs financiers en matière d'autofinancement et de gestion d'entreprise. Grâce à une utilisation flexible de ses produits et à une interprétation pratique des exigences en matière de création de valeur suisse, elle jouit d'une réputation d'assurance de crédit à l'exportation performante sur le marché.

La méthode de calcul de l'engagement et du nouvel engagement a été révisée en 2018. Entre 2008 et 2017, le nouvel engagement moyen s'élevait à CHF 3,366 mia. selon l'ancienne méthode de calcul. Les trois dernières années, selon la nouvelle méthode de calcul, il s'est établi à CHF 2,794 mia. Le nouvel engagement de 2019 était donc nettement inférieur à la moyenne des trois dernières années et a atteint un volume quasiment équivalent à celui d'avant 2017. Fin 2019, l'engagement s'élevait à CHF 7,109 mia., dépassant la moyenne des trois dernières années de CHF 6,729 mia. et des années 2007 à 2017 de CHF 6,853 mia.

La part des assurances de crédit de fabrication et des garanties de « Bonds » par rapport à l'ensemble des polices d'assurances émises (PA) a chuté pour passer de 36 à 33 pour cent.

L'autofinancement 2 a toujours été maintenu depuis la fondation de la SERV ; en 2019 l'excédent de couverture était de CHF 23,2 mio. L'excédent de couverture moyen depuis la fondation (2007) s'élevait à CHF 28,0 mio., étant précisé que la tendance à long terme est à la baisse, car la SERV a eu de moins en moins de revenus provenant de placements financiers au fil du temps, et au cours des trois dernières années, aucun revenu du tout.

Par ailleurs, depuis la fondation de la SERV, le résultat d'entreprise s'est élevé en moyenne à CHF 61,4 mio. Cependant, jusqu'à présent, il était porté en grande partie par des intérêts et résultats de rééchelonnement. Sans rééchelonnement de dettes, la SERV aurait affiché des pertes les deux dernières années. Plus les avoirs de rééchelonnement diminuent et plus la SERV doit renoncer longtemps à des produits de placements, plus le résultat d'entreprise dépendra uniquement des primes et des dommages de l'activité d'assurance.

Grâce à une utilisation flexible de ses produits et à une interprétation pratique des exigences en matière de création de valeur suisse, elle jouit d'une réputation d'assurance de crédit à l'exportation performante sur le marché.

Comités et personnel

Le conseil d'administration (CA)

Thomas Daum*, lic. en droit, avocat,
(président jusqu'au 31.12.2019)

a été membre du comité du CA de compenswiss (fonds de compensation AVS/AI/APG) jusqu'au 31 décembre 2019. Il a siégé dans la commission de la GRE avant la fondation de la SERV. Il est ancien directeur de l'Union patronale suisse et de Swissmem, ainsi qu'ancien vice-président du CA de la SUVA.

Barbara Hayoz**, économiste d'entreprise, EMBA,
(vice-présidente jusqu'au 31.12.2019)

est conseillère d'entreprise indépendante, ainsi que présidente et membre de divers conseils d'administration et de fondation. Elle a été directrice financière à temps complet et vice-présidente de la ville de Berne.

Caroline Gueissaz*, ing. dipl. EPF,

est conseillère d'entreprise chez A. Vaccani & Partners, directrice de Business Angels Switzerland et administratrice au sein de diverses PME.

Burkhard Huber*, économiste d'entreprise KSZ,

a travaillé durant quatre décennies dans le secteur bancaire, dont 30 ans chez UBS. Il a occupé diverses fonctions en tant que cadre pour la clientèle commerciale d'entreprises suisses et étrangères, notamment dans le secteur des financements commerciaux.

Christoph Meier-Meier*, économiste d'entreprise
HWV,

est CEO et partenaire chez NEWTAG Communication AG. Il a préalablement exercé différentes fonctions chez Bühler AG à Uzwil (SG), et notamment celle de Head of Financial Services pendant dix ans.

Anne-Sophie Spérisen**, lic. oec.,

est présidente et CEO de SOLO Swiss SA. Elle est membre de la commission extra-parlementaire Forum PME et du comité exécutif de la chambre de commerce du Jura.

Reto Wyss**, économiste MSc,

est Secrétaire central de l'Union syndicale suisse (USS) qu'il représente également au sein du Comité consultatif de l'AELE, du CA de Reka et dans la commission de la statistique fédérale.

Urs Ziswiler*, lic. en droit, INDEL EPF,

a été ambassadeur en Espagne et aux Etats-Unis, chef de la Direction politique du DFAE, conseiller diplomatique de la conseillère fédérale Micheline Calmy-Rey et directeur de la division politique IV du DFAE.

Directeur

Peter Gisler, banquier disposant d'un diplôme
fédéral,

est directeur de la SERV depuis le 1^{er} janvier 2017. Auparavant, il était cadre de la Aargauische Kantonalbank et chez ABB Suisse ainsi que dans ABB Group Holding.

Organe de révision

KPMG AG

Räffelstrasse 28
8045 Zurich

* Comité d'assurance

** Comité des finances et d'organisation
(situation : 31 décembre 2019)

Conseil d'administration

Le conseil d'administration (CA) de la SERV est élu par le Conseil fédéral pour quatre ans ; une nouvelle période de mandat a débuté en 2020. Il se compose de sept à neuf membres. Les partenaires sociaux sont pris en compte de manière appropriée (art. 24 LASRE). La durée des mandats est alignée sur la période de législature de l'Assemblée fédérale.

Le président Thomas Daum a quitté le CA le 31 décembre 2019. Après 17 ans au service de la GRE puis de la SERV, il a pris sa retraite. Le Conseil fédéral a élu Barbara Hayoz comme présidente. Il a également élu Christian Etter, consultant indépendant, économiste et ancien ambassadeur et délégué du Conseil fédéral pour les accords commerciaux, et Peter Jenelten, mandataire dans le domaine ferroviaire comme nouveaux membres du CA. Ils ont pris leurs fonctions le 1^{er} janvier 2020. Le CA a choisi Urs Ziswiler comme vice-président.

Le CA est l'organe de direction et de contrôle suprême de la SERV. Ses tâches sont définies à l'art. 24 LASRE, ainsi que dans le règlement interne de la SERV. Il forme en son sein un Comité d'assurance (présidence Barbara Hayoz depuis le 1^{er} janvier 2020) et un Comité des finances et d'organisation (présidence Urs Ziswiler depuis le 1^{er} janvier 2020).

Directeur

Le directeur est élu par le CA. Il dirige et organise la SERV et la représente à l'extérieur. Ses tâches sont définies à l'art. 25 LASRE et dans le règlement interne.

Personnel

En 2019, la SERV a augmenté son personnel de 53 à 62 membres (apprentis non compris). Fin 2019, les femmes représentaient 48 pour cent. Trois apprentis du domaine commercial et un stagiaire ont été formés.

La SERV a franchi une étape importante avec la création d'une nouvelle stratégie en matière de ressources humaines. Elle fait partie intégrante de la stratégie d'entreprise et soutient les collaborateurs et dirigeants de la SERV dans le processus de transformation en cours.

Le secteur public doit se montrer exemplaire en matière d'égalité salariale. A cette fin, plusieurs organisations proches de la Confédération, notamment la SERV, ont été invitées à signer la charte salariale de la Confédération lors de la 4^e rencontre nationale pour la promotion de l'égalité salariale dans le secteur public. En 2018 déjà, la société de conseil externe Klingler Consultants SA a certifié que la SERV respecte l'égalité salariale hommes-femmes. En signant cette charte, la SERV envoie un signal fort de son engagement en faveur de l'égalité des chances et de l'égalité factuelle entre hommes et femmes.

Liens d'intérêts et conflits d'intérêts

Le règlement interne, le Code of Conduct et les Conditions générales d'engagement de la SERV règlementent le traitement des liens et conflits d'intérêts des membres du CA et des collaborateurs.

En particulier, les membres du CA sont tenus de signaler leurs liens d'intérêts au moment de leur élection, puis chaque année, ainsi que tout changement pertinent immédiatement. Le comité des finances et d'organisation prend note de ces déclarations et établit un rapport au moins une fois par an à ce sujet pour le CA. En présence d'indications pertinentes, le CA prend les mesures nécessaires pour protéger les intérêts de la SERV. Les membres du CA et les collaborateurs sont tenus d'observer les règles de récusation en vertu de l'art. 10 de la Loi fédérale sur la procédure administrative.

Organe de révision

L'organe de révision de la SERV est choisi par le Conseil fédéral sur proposition du CA. Il vérifie le compte de résultat, le bilan, le tableau des flux de trésorerie, le compte de résultat par rubrique, le bilan par rubrique et l'annexe aux comptes annuels, la preuve de l'autofinancement ainsi que l'existence d'un système de contrôle interne (SCI). Il remet un rapport sur les résultats de cette vérification au CA et au Conseil fédéral. Suite à une procédure d'adjudication conforme à l'ordonnance sur les marchés publics (OMP), le Conseil fédéral a attribué le mandat de révision pour la période 2019-2021 à KPMG SA, Zurich.

En signant la charte salariale de la Confédération, la SERV envoie un signal fort de son engagement en faveur de l'égalité des chances et de l'égalité factuelle entre hommes et femmes.

Rémunérations

Conseil d'administration

La rémunération de l'ensemble du conseil d'administration (CA) sans le président s'élevait à KCHF 340,1 en 2019, ce qui correspond à une légère hausse par rapport à l'exercice précédent. Une rémunération d'un montant de KCHF 123,0 a été versée au président du CA Thomas Daum. Elle comprend les honoraires d'administrateurs, des indemnités au titre de tâches spécifiques ainsi que les frais pour d'autres prestations accessoires. Elle ne donne pas droit à une rente.

Directeur et membres de la direction

Les rémunérations du directeur et des membres de la direction se composent d'un salaire de base et d'une part variable déterminée chaque année sur la base de la réalisation d'objectifs de l'entreprise et d'objectifs individuels. La part variable indiquée porte sur l'exercice précédent et constitue avec la part fixe du salaire la rémunération totale du directeur et des autres membres de la direction pendant l'année. En 2019, les rémunérations représentent un total de KCHF 868,7 (année précédente KCHF 832,3) pour trois collaborateurs de la direction. La rémunération totale la plus élevée a été attribuée au directeur avec KCHF 353,7.

Reporting des rémunérations des cadres – organe suprême de direction (conseil d'administration)

en CHF (exercice précédent en gris)

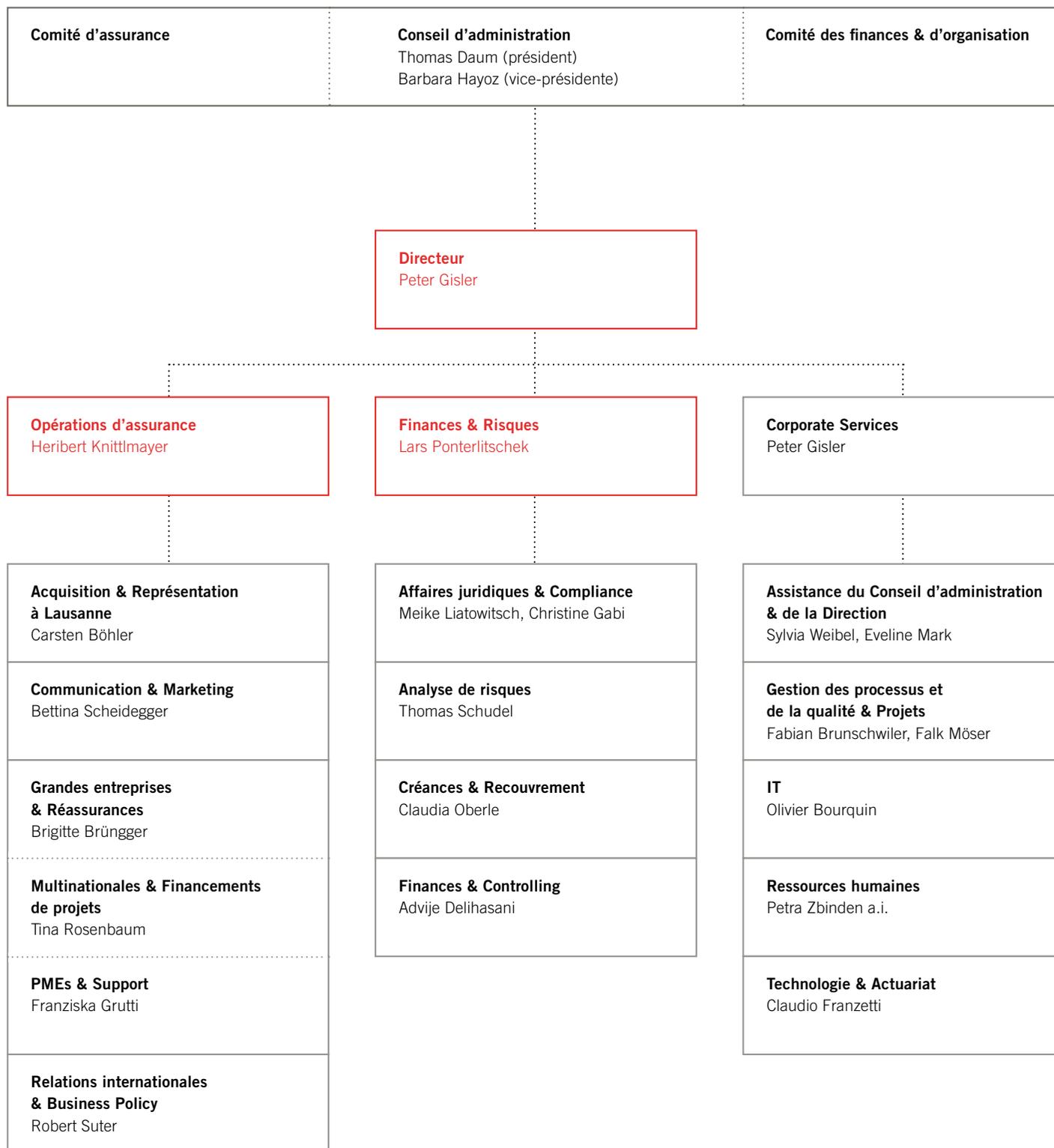
	Président	Conseil complet (7 membres, sans président)	
		Total	Moyenne
Taux d'emploi			
(pourcentage revendiqué pour la fonction)	45%		CA 10%
			Cass 20%
			Cfino 10%
Rémunérations			
Honoraires d'administrateurs	81 000	289 000	41 286
	79 500	274 500	39 214
Indemnités au titre de tâches spécifiques	40 900	23 450	3 350
	41 325	23 150	3 307
Autres prestations accessoires (frais de déplacement, logement, repas et représentation)	1 139	27 681	3 954
	3 345	27 878	3 983
Autres conditions contractuelles			
Prévoyance professionnelle	–	–	–
Indemnité de départ	–	–	–

Reporting des rémunérations des cadres – direction (directeur et membres de la direction)

en CHF (exercice précédent en gris)

	Directeur	Membres de la direction (2 membres, sans directeur)	
		Total	Moyenne
Rémunérations			
Part fixe (salaire)	295 800	454 404	227 202
	292 789	424 400	212 200
Indemnités au titre de tâches spécifiques	–	–	–
	–	–	–
Indemnités (motivées par la fonction ou le marché du travail)	–	–	–
	–	–	–
Bonifications	57 094	58 875	29 438
	47 851	64 707	32 354
Autres prestations accessoires	840	1 680	840
	840	1 680	840
Autres conditions contractuelles			
Prévoyance professionnelle	Plan cadre	Plan cadre	–
Indemnité de départ	–	–	–

Organisation



■ Membre de la Direction
(situation : 31 décembre 2019)

Rapport financier

Bases légales

La loi sur la SERV (LASRE) et l'ordonnance sur la SERV (OASRE) forment les exigences fondamentales concernant l'établissement des comptes de la SERV. La SERV doit tenir sa propre comptabilité, être une assurance financièrement autonome et gérer séparément les risques des débiteurs publics et des débiteurs privés. Pour satisfaire ces exigences, la SERV établit à la clôture des comptes annuels composés d'un compte de résultat, d'un bilan, d'un tableau des flux de trésorerie, d'une preuve d'autofinancement, de comptes par rubrique et d'une annexe.

Conformément à l'art. 29 de la LASRE, la SERV doit présenter l'état de ses actifs, de ses finances et de ses revenus dans un compte par rubrique. Celui-ci contient un compte de résultat ainsi qu'un bilan en trois rubriques « débiteurs publics », « débiteurs privés sans ducroire » et « débiteurs privés avec ducroire ».

Les comptes sont établis selon les principes généraux de l'importance, de la clarté, de la continuité et de la présentation des chiffres bruts, et se fondent sur les normes généralement reconnues (art. 29 al. 3 LASRE).

En annexe aux comptes annuels, la SERV publie un résumé de ses principes d'inscription au bilan et d'évaluation (PIBE) conformément à l'art. 29 al.4 LASRE et présente l'état du capital. Les dispositions pour les finances de la Confédération constituent les exigences minimales pour les PIBE (art. 21 al. 1 OASRE). Au chapitre Corporate Governance, la SERV rend compte des rémunérations versées aux membres du conseil d'administration (CA) et à la direction.

Des explications sur les postes du compte de résultat, du bilan et du compte par rubrique sont fournies en annexe. Dans l'annexe, les postes qui figurent dans les comptes annuels comme postes nets sont analysés de manière à expliquer le résultat. Cela est particulièrement important s'agissant des créances résultant de dommages, des créances résultant de restructurations, des avoirs résultant d'accords de rééchelonnement et des provisions pour dommages, étant donné qu'ils sont inscrits au bilan et évalués comme postes nets selon les PIBE.

Compte de résultat

La SERV clôture l'exercice 2019 avec un résultat d'entreprise (RE) de CHF 55,4 mio. (exercice précédent: CHF 2,0 mio.) et enregistre un résultat d'exploitation de même montant.

Au niveau des recettes de primes, en 2019, la SERV est loin du montant record de l'exercice précédent de CHF 257,4 mio. ; cependant, le montant atteint de CHF 107,5 mio. est le deuxième plus élevé depuis sa fondation. Les recettes de primes sont largement liées aux grandes opérations, la part des primes de telles opérations s'établissant à 90 pour cent environ en 2019. En 2019, les primes non acquises constituées ont dépassé de CHF 38,2 mio. les primes dissoutes ; en 2018, année record, ce chiffre était de CHF 162,9 mio., si bien que les primes acquises n'ont diminué que de CHF 25,2 mio. Les PIBE prévoient la formation de primes non acquises à hauteur de 80 pour cent de la facturation pour les primes. Dans une comparaison pluriannuelle, pour l'exercice 2019, la SERV affiche des résultats au-dessus de la moyenne aussi bien au niveau des recettes de primes que des primes acquises.

Les intérêts créditeurs résultant d'accords de rééchelonnement, d'un montant de CHF 15,1 mio., dont CHF 10,3 mio. proviennent de l'accord de rééchelonnement avec l'Argentine, sont légèrement inférieurs à ceux de l'exercice précédent de CHF 16,8 mio.

A CHF -54,9 mio., les charges des sinistres sont supérieures à la moyenne dans une comparaison pluriannuelle, tout en étant nettement inférieures à la valeur de l'année précédente de CHF -104,5 mio. Cette baisse est principalement due au fait qu'à CHF -16,3 mio. les ajustements des provisions pour dommages et des réévaluations pour les sinistres sont inférieurs de CHF 63,7 mio. par rapport à l'année précédente. Les sorties de compte définitives de créances d'une valeur totale de CHF -37,8 mio. concernaient les risques en Allemagne, au Brésil, en Espagne, en France, en Inde, au Liban et en Russie. Les charges des sinistres restantes comprennent des coûts pour des mesures de recouvrement s'élevant à CHF 0,8 mio.

Recettes de primes
(en CHF mio.)

108

A CHF -54,9 mio., les charges des sinistres sont supérieures à la moyenne dans une comparaison pluriannuelle, tout en étant nettement inférieures à la valeur de l'année précédente de CHF -104,5 mio.

Le fait que la SERV ne soit autorisée à investir qu'auprès de la Trésorerie fédérale a pour conséquence que, depuis 2017, elle ne réalise plus aucun rendement sur ses placements financiers s'élevant actuellement à CHF 2,980 mia.

Le résultat de rééchelonnement de CHF 41,8 mio. a été influencé par les trois facteurs suivants en 2019 : des modifications de catégorie de risque pays (CRP), l'annulation de corrections de valeur obsolètes et le remboursement intégral de l'avoir de rééchelonnement avec le Kenya. Les modifications de CRP ont concerné l'Argentine (CHF 27,6 mio.) et l'Égypte (CHF 5,9 mio.). L'annulation de corrections de valeur obsolètes a concerné des accords avec le Bangladesh, le Cameroun, l'Irak et le Pakistan, ayant fait l'objet de remboursements en 2019. Il en découle un résultat de l'activité d'assurance au-dessus de la moyenne de CHF 71,4 mio. (année précédente : CHF 16,3 mio.).

L'augmentation des charges de personnel (CHF 12,0 mio.) par rapport à l'exercice précédent (CHF 10,8 mio.) est due à la hausse du nombre d'employés. Les autres charges d'exploitation de CHF 5,2 mio. sont à un niveau semblable à celui de l'exercice précédent (CHF 5,5 mio.). Pour la première fois, les coûts pour le projet Transformation SERV (TRS) étaient inclus dans les autres charges d'exploitation. Le projet a été lancé suite à l'analyse des processus commerciaux réalisée en 2018 et a pour objectif de remplacer le système informatique central et d'optimiser les processus de la SERV.

Le résultat financier comprend surtout des écarts de change et est positif en 2019 également à CHF 1,2 mio. Comme l'année précédente, les intérêts négatifs n'ont eu qu'un effet marginal sur le résultat. Le fait que la SERV ne soit autorisée à investir qu'auprès de la Trésorerie fédérale a pour conséquence que, depuis 2017, elle ne réalise plus aucun rendement sur ses placements financiers s'élevant actuellement à CHF 2,980 mia. L'absence d'intérêts créditeurs sur placements pèse lourdement dans la balance quand on sait qu'à la fondation de la SERV en 2007 ces derniers s'élevaient encore à CHF 29,0 mio. et, jusqu'en 2016, affichaient en moyenne CHF 14,1 mio.

Bilan

Pour les actifs, les liquidités ont diminué de CHF 8,6 mio. par rapport à 2018. Les placements financiers jusqu'à 1 an ont augmenté de CHF 143,0 mio. La SERV tente de maintenir à un niveau bas l'avoir sur les comptes courants pour avoir le moins possible d'intérêts négatifs à payer. En revanche, les placements financiers auprès de la Trésorerie fédérale ne cessent d'augmenter.

Outre les paiements des primes, les remboursements d'avoirs résultant d'accords de rééchelonnement (notamment avec l'Argentine et l'Indonésie) ont également contribué à l'augmentation des placements financiers. Les avoirs résultant d'accords de rééchelonnement

ont diminué de CHF 64,7 mio. grâce aux remboursements susmentionnés. Les créances résultant de dommages et de restructurations ont également diminué de CHF 21,8 mio. Cette baisse est principalement due aux ajustements de corrections de valeur.

Le poste « créances de primes », qui s'élève à CHF 36,3 mio., a augmenté de CHF 22,4 mio. par rapport à l'exercice précédent. Les CHF 36,3 mio. incluent le décompte de primes d'une police d'assurance qui, à elle seule, constitue déjà CHF 28,4 mio. des créances de primes et dont le paiement est attendu pour 2020. A l'exception du décompte susmentionné, les primes facturées au cours de l'exercice 2019 ont presque toutes été réglées au cours de ce même exercice. Au niveau des passifs, les primes non acquises ont augmenté de CHF 35,3 mio. par rapport à l'exercice précédent en raison des grandes opérations réalisées. Contrairement à l'année précédente, en 2019, les provisions pour sinistres ont pu être réduites de CHF 20,5 mio. pour passer à CHF 133,5 mio.

Au 31 décembre 2019, le capital s'élève à CHF 2,826 mia. ; ce dernier a donc augmenté de CHF 55,4 mio. par rapport à l'exercice précédent.

La somme du capital porteur de risque (CPR) et du capital de base (CB) se chiffre à CHF 1,647 mia., ce qui représente une baisse de CHF 36,0 mio. (2%) par rapport à l'exercice précédent. La réserve de compensation (RComp) a augmenté de CHF 38,0 mio. (4%) et a atteint CHF 1,123 mia. La RComp permet à la SERV de supporter les fluctuations importantes auxquelles elle est exposée quand des crises politiques ou économiques entraînent une moins bonne évaluation de certains pays et débiteurs ou des dommages élevés.

Globalement, la SERV dispose d'une base de capital adéquate pour accomplir sa mission légale de promotion des exportations suisses en proposant des solutions d'assurance efficaces, même dans des périodes d'incertitudes économiques. La SERV est également en mesure de compenser une détérioration de l'évaluation du risque de certains pays et entreprises et dispose de réserves suffisantes pour affronter d'éventuelles crises.

Tableau des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie (cf. p. 36) affiche pour 2019 une augmentation nette des fonds de CHF 134,4 mio. (2018 : CHF 282,8 mio.). La SERV a ainsi pu augmenter ses liquidités et ses placements à terme pour les faire passer de CHF 2,854 mia. à CHF 2,989 mia. Elle dispose donc d'une solide base de liquidités.

Outre les paiements des primes, les remboursements d'avoirs résultant d'accords de rééchelonnement ont également contribué à l'augmentation des placements financiers.

Le flux de fonds provient pour une grande partie des investissements, avec CHF 118,4 mio. Le flux de fonds provenant des activités commerciales s'élève à CHF 18,5 mio., ce qui, en comparaison pluriannuelle, se situe dans la moyenne. Le résultat de 2018, où pour la première fois dans l'histoire de la SERV, le flux de fonds provenant des activités commerciales (CHF 169,0 mio.) était supérieur à celui provenant des investissements (CHF 114,6 mio.), n'a pas pu être réitéré.

Pour les flux de fonds provenant des activités commerciales, les paiements des primes ont couvert quasiment la totalité des indemnités versées, le personnel et l'exploitation. Le flux de fonds net correspondait pratiquement aux remboursements de sinistres.

Le flux de fonds résultant de l'activité d'investissement se compose aussi bien de remboursements réguliers que de remboursements anticipés non planifiables d'avoirs résultant d'accords de rééchelonnement et de leurs intérêts. Il se situe au-dessus de la moyenne par rapport aux dernières années. En comparaison avec 2007, année de fondation de la SERV, il faut noter la réduction de moitié des paiements d'intérêts résultant d'accords de rééchelonnement. La diminution des paiements d'intérêts résultant d'accords de rééchelonnement et la suppression des paiements provenant des intérêts financiers et crédi-teurs ont été compensées par des remboursements supérieurs à la moyenne d'avoirs résultant d'accords de rééchelonnement.

Dans le domaine du financement, un remboursement partiel de CHF 2,5 mio. d'un dépôt en espèces a été effectué en raison d'une variation du risque pour des garanties de « Bonds » en cours.

Preuve d'autofinancement

En 2019, la SERV a présenté un loading positif dans toutes les rubriques. Cela signifie que les primes acquises dépassent le risque d'assurance, c'est-à-dire la perte annuelle moyenne attendue. Celle-ci correspond à la valeur moyenne théorique calculée pour une période de rapport annuel en fonction des pertes possibles pondérées selon les probabilités correspondantes. Ce calcul se base sur des probabilités de défaut et des taux de recouvrement supposés.

En 2019, toutes les rubriques, à l'exception de la rubrique « débiteurs privés sans ducroire » affichent un excédent de couverture au niveau de l'exploitation (autofinancement 1). En raison de la situation générale des intérêts, aucun intérêt créditeur sur les placements n'a été enregistré depuis 2017, ce qui explique pourquoi les valeurs de l'autofinancement 1 et 2 sont

identiques. Jusqu'à nouvel ordre, aucune contribution substantielle ne peut être attendue des placements. Malgré l'insuffisance de couverture au niveau de la rubrique « débiteurs privés sans ducroire » pour l'autofinancement 1 et 2, la SERV présente un excédent total de CHF 23,2 mio. pour l'ensemble des niveaux.

Depuis la création de la SERV, l'excédent de couverture moyen de l'autofinancement 1 dans la rubrique principale « débiteurs publics » s'élève à CHF 5,2 mio. et à CHF 8,6 mio. dans la rubrique principale « débiteurs privés ». Cela signifie que jusqu'à présent, l'autofinancement 1 est plus qu'assuré dans les rubriques principales. Quand l'autofinancement au niveau de l'exploitation (autofinancement 1) est positif, l'autofinancement 2 est également positif dès lors que le capital de la SERV n'est pas affecté par des intérêts négatifs.

Comptes par rubrique

Dans le compte de résultat par rubrique, les positions qui ne présentent pas de lien direct avec une opération d'assurance dans une rubrique sont ventilées sur les trois rubriques au moyen d'une clé de répartition (cf. Commentaires sur les comptes annuels, commentaires à propos du compte de résultat par rubrique 10–16, p. 47). Dans le bilan par rubrique, les positions pour lesquelles une répartition sur les différentes rubriques serait peu pertinente ne sont pas affectées.

Dans le compte de résultat, la rubrique « débiteurs privés avec ducroire » présente un résultat négatif, car la constitution de corrections de valeur pour des créances provenant de dommages et la sortie de comptes définitive de créances provenant de dommages ont particulièrement concerné cette rubrique. Ces pertes sont compensées par le succès des rubriques « débiteurs publics » et « débiteurs privés sans ducroire » (qui affichait un résultat négatif lors de l'exercice précédent). Les expériences faites par le passé montrent que les résultats annuels des comptes par rubrique sont considérablement influencés par les charges des sinistres qui se produisent et qu'ils sont donc très volatils.



« Les primes non acquises deviendront des primes acquises au cours des années à venir et soutiendront l'autofinancement. »

Lars Ponterlitschek
Responsable Finances & Risques

Compte de résultat

Compte de résultat

01.01.2019–31.12.2019, en KCHF

	Annexe ¹⁾	2019	2018	Variation
Recettes de primes	1	107 548	257 400	-149 852
Formation de primes non acquises		-81 167	-202 387	121 220
Dissolution de primes non acquises		42 948	39 478	3 470
Primes acquises		69 329	94 491	-25 162
Intérêts créditeurs résultant d'accords de rééchelonnement		15 145	16 770	-1 625
Autres produits		8	20	-12
Total du produit d'assurance		84 482	111 281	-26 799
Charges des sinistres	2	-54 898	-104 511	49 613
Résultat de rééchelonnement	3	41 844	9 524	32 320
Total des charges d'assurance		-13 054	-94 987	81 933
Résultat de l'activité d'assurance		71 428	16 294	55 134
Charges de personnel		-12 020	-10 823	-1 197
Autres charges d'exploitation		-5 174	-5 469	295
Résultat financier		1 179	2 013	-834
Résultat d'exploitation		55 413	2 015	53 398
Intérêts créditeurs sur placements		-	-	-
Résultat d'entreprise (RE)		55 413	2 015	53 398

¹⁾ cf. Commentaires à partir de la page 43 dans l'Annexe aux comptes annuels

Bilan

Bilan

31.12.2019, en KCHF

	Annexe ¹⁾	31.12.2019	31.12.2018	Variation
Actif				
Liquidités		8 711	17 328	-8 617
Créances de primes		36 319	13 936	22 383
Autres créances		77	68	9
Placements financiers à court terme, jusqu'à 1 an	4	2 980 000	2 837 000	143 000
Comptes de régularisation de l'actif		1 034	574	460
Total de l'actif circulant		3 026 141	2 868 906	157 235
Immobilisations corporelles		131	118	13
Placements et avoirs financiers à long terme, à plus de 1 an		-	-	-
Total immobilisations corporelles et placements financiers à long terme		131	118	13
Créances résultant de sinistres et de restructurations	5	187 839	209 618	-21 779
Avoirs résultant d'accords de rééchelonnement	6	146 535	211 226	-64 691
Total des créances et avoirs résultant d'accords de rééchelonnement		334 374	420 844	-86 470
Total de l'actif		3 360 646	3 289 868	70 778
Passif				
Engagements courants		1 131	947	184
Engagements financiers à court terme		21	260	-239
Comptes de régularisation du passif		1 401	1 216	185
Primes non acquises		418 459	383 161	35 298
Part des primes non acquises en faveur de réassurances		-22 444	-25 365	2 921
Provisions pour sinistres	7	133 459	153 918	-20 459
Autres engagements à long terme	8	2 874	5 399	-2 525
Sous-total		534 901	519 536	15 365
Capital porteur de risque (CPR)		1 149 988	1 196 702	-46 714
Capital de base (CB)		497 217	486 503	10 714
Réserve de compensation (RComp)		1 123 127	1 085 112	38 015
Résultat d'entreprise (RE)		55 413	2 015	53 398
Capital total		2 825 745	2 770 332	55 413
Total du passif		3 360 646	3 289 868	70 778

¹⁾ cf. Commentaires à partir de la page 43 dans l'Annexe aux comptes annuels

Tableau des flux de trésorerie

Tableau des flux de trésorerie

01.01.2019–31.12.2019, en KCHF

	Annexe ¹⁾	31.12.2019	31.12.2018
Activité d'exploitation			
Primes encaissées	9	81 408	249 108
Indemnités versées		-63 709	-72 788
Remboursements d'indemnités		18 979	7 047
Paiements pour le personnel et l'exploitation		-18 186	-14 393
Flux de fonds résultant de l'activité d'exploitation		18 492	168 974
Activité d'investissement			
Remboursements des avoirs résultant d'accords de rééchelonnement		106 961	101 265
Paiements d'intérêts résultant d'accords de rééchelonnement		11 456	13 363
Paiements résultant d'intérêts financiers et créditeurs		-	-
Flux de fonds résultant de l'activité d'investissement		118 417	114 628
Activité de financement			
Paiements résultant de l'activité de financement		-2 525	-832
Flux de fonds résultant de l'activité de financement		-2 525	-832
Variation nette des ressources		134 384	282 770
Ressources au 31.12.2018 (liquidités et placements à terme auprès de la Confédération)			2 854 328
Ressources au 31.12.2019 (liquidités et placements à terme auprès de la Confédération)		2 988 712	

¹⁾ cf. Commentaires à partir de la page 43 dans l'Annexe aux comptes annuels

Preuve d'autofinancement

Preuve d'autofinancement

01.01.2019–31.12.2019, en KCHF

	Rubriques (par débiteur)			SERV
	Publics	Privés sans ducroire	Privés avec ducroire	
	(1)	(2)	(3)	(4)=(1)+(2)+(3)
Primes acquises	21 490	623	47 216	69 329
Perte annuelle moyenne attendue	-8 650	-241	-21 190	-30 081
Loading	12 840	382	26 026	39 248
Charges de personnel	-1 104	-575	-10 341	-12 020
Autres charges d'exploitation	-475	-247	-4 452	-5 174
Résultat financier	404	8	767	1 179
Autofinancement 1	11 665	-432	12 000	23 233
Intérêts créditeurs sur placements	-	-	-	-
Autofinancement 2	11 665	-432	12 000	23 233

Comptes par rubrique

Comptes par rubrique

01.01.2019–31.12.2019, en KCHF

	Annexe ¹⁾	Rubriques (par débiteur)			SERV
		Publics	Privés sans ducroire	Privés avec ducroire	
		(1)	(2)	(3)	
Recettes de primes	10	48 439	570	58 539	107 548
Formation de primes non acquises		-37 929	-16	-43 222	-81 167
Dissolution de primes non acquises		10 980	69	31 899	42 948
Primes acquises		21 490	623	47 216	69 329
Intérêts créditeurs résultant d'accords de rééchelonnement	11	9 085	5 838	222	15 145
Autres produits		1	-	7	8
Total du produit d'assurance		30 576	6 461	47 445	84 482
Charges des sinistres	12	-5 401	712	-50 209	-54 898
Résultat de rééchelonnement	13	27 069	8 371	6 404	41 844
Total des charges d'assurance		21 668	9 083	-43 805	-13 054
Résultat de l'activité d'assurance		52 244	15 544	3 640	71 428
Charges de personnel	14	-1 104	-575	-10 341	-12 020
Autres charges d'exploitation	15	-475	-247	-4 452	-5 174
Résultat financier	16	404	8	767	1 179
Résultat d'exploitation		51 069	14 730	-10 386	55 413
Intérêts créditeurs sur placements		-	-	-	-
Résultat d'entreprise (RE)		51 069	14 730	-10 386	55 413

¹⁾ cf. Commentaires à partir de la page 43 dans l'Annexe aux comptes annuels

Bilan par rubrique

31.12.2019, en KCHF

	Annexe ¹				SERV
	Rubriques (par débiteur)				
	Publics	Privés sans ducroire	Privés avec ducroire	Non attribuable	
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)= (1)+(2)+(3)+(4)
Actif					
Liquidités	-	-	-	8 711	8 711
Créances de primes	7 286	-3	29 036	-	36 319
Autres créances	-	-	-	77	77
Placements financiers à court terme, jusqu'à 1 an	-	-	-	2 980 000	2 980 000
Comptes de régularisation de l'actif	-	-	-	1 034	1 034
Total de l'actif circulant	7 286	-3	29 036	2 989 822	3 026 141
Immobilisations corporelles	-	-	-	131	131
Placements et avoirs financiers à long terme, à plus de 1 an	-	-	-	-	-
Total immobilisations corporelles et placements financiers à long terme	-	-	-	131	131
Créances résultant de sinistres et de restructurations	65 481	32 022	90 336	-	187 839
Avoirs résultant d'accords de rééchelonnement	68 734	72 455	5 346	-	146 535
Total des créances et avoirs résultant d'accords de rééchelonnement	134 215	104 477	95 682	-	334 374
Total de l'actif	141 501	104 474	124 718	2 989 953	3 360 646
Passif					
Engagements courants	-	-	-	1 131	1 131
Engagements financiers à court terme	-	-	21	-	21
Comptes de régularisation du passif	-	-	-	1 401	1 401
Primes non acquises	101 431	9 559	307 469	-	418 459
Part des primes non acquises en faveur de réassurances	-7 054	-	-15 390	-	-22 444
Provisions pour sinistres	17	8 557	124 794	-	133 459
Autres engagements à long terme	-	-	-	2 874	2 874
Sous-total	102 934	9 667	416 894	5 406	534 901
Capital porteur de risque (CPR)	-	-	-	1 149 988	1 149 988
Capital de base (CB)	-	-	-	497 217	497 217
Réserve de compensation (RComp)	507 859	91 773	142 464	381 031	1 123 127
Résultat d'entreprise (RE)	51 069	14 730	-10 386	-	55 413
Capital total	558 928	106 503	132 078	2 028 236	2 825 745
Total du passif	661 862	116 170	548 972	2 033 642	3 360 646

¹ cf. Commentaires à partir de la page 43 dans l'Annexe aux comptes annuels

Principes d'inscription au bilan et d'évaluation

Les PIBE sont présentés brièvement dans le présent chapitre. L'intégralité des PIBE, y compris les annexes, peut être consultée sur demande à la SERV.

Introduction

Les principes d'inscription au bilan et d'évaluation (PIBE) définissent les principes comptables de la SERV et sont fixés par le conseil d'administration (CA). Le 5 décembre 2019, le CA a modifié l'annexe B «Explications des principes d'inscription au bilan et d'évaluation du capital de la SERV» de telle sorte que la méthode modifiée lors de l'exercice 2018 pour le calcul de l'exposition/l'engagement soit documentée dans l'annexe B des PIBE. Cette méthode prévoit que l'exposition/l'engagement est désormais calculé avec un seul taux d'intérêt (avant: intérêts cumulés sur toute la durée) et que le calcul s'effectue après déduction des réassurances avec des assureurs-crédits publics.

Les PIBE s'appuient sur les normes nationales et internationales de présentation des comptes et se basent sur les règles en usage dans les assurances privées en Suisse. Le bilan de la SERV reflète le plus précisément possible sa situation financière et patrimoniale. Le principe de l'évaluation individuelle s'applique: les surévaluations et les sous-évaluations à l'intérieur d'un poste ne se compensent pas entre elles. Nous examinons chaque poste pour déterminer s'il peut être inscrit au bilan et procédons à son évaluation. L'approche économique l'emporte sur les autres aspects.

Les postes du bilan sont en principe évalués à leur valeur nominale, à l'exception des postes suivants:

Créances résultant de sinistres et de restructurations

Inscription au bilan: les créances résultant de l'activité d'assurance sont inscrites dans les comptes à chaque fois qu'un preneur d'assurance est indemnisé par la SERV en cas de sinistre et que sa créance envers des tiers est cédée à la SERV.

Evaluation des créances à l'égard de débiteurs publics:

les réévaluations sont calculées sur la base des taux de provision officiels de l'OCDE pour les sinistres attendus et survenus. Ces taux tiennent compte:

- du risque pays à la date d'évaluation,
- des revenus du pays (classification de la Banque mondiale),
- de la classification du pays parmi les « pays pauvres très endettés ».

Une marge de sécurité est en outre ajoutée aux réévaluations calculées.

Evaluation des créances à l'égard de débiteurs privés:

pour ces créances, les évaluations sont effectuées au cas par cas. Selon la transaction, les termes du contrat de l'opération d'exportation et la jurisprudence, même des opérations présentant des caractéristiques identiques (même pays, même branche) peuvent donner lieu à des remboursements escomptés différents. Dans le cadre de l'évaluation, les critères suivants sont considérés comme des facteurs déterminants susceptibles de réduire ou d'accroître les remboursements escomptés dans le cadre de créances à l'égard de débiteurs privés:

- nature de la garantie réelle,
- indice de l'état de droit de la Banque mondiale,
- nature de la garantie,
- catégorie de risque pays de l'OCDE (CRP),
- nombre de paiements en suspens,
- probabilité d'une restructuration,
- évolution de la monnaie locale,
- notation du débiteur avant le sinistre,
- transférabilité et convertibilité des paiements,
- ordre public sur place.

Les taux de réévaluation des créances envers des débiteurs privés sont déterminés sur la base de ces critères d'évaluation au moyen d'un schéma de décision.

Avoirs résultant d'accords de rééchelonnement

Inscription au bilan : ces avoirs constituent un regroupement, c'est-à-dire qu'ils comprennent plusieurs créances de la SERV sur des pays débiteurs donnés. Ces avoirs apparaissent quand un pays débiteur conclut un accord de rééchelonnement pour ses créances en suspens dans le cadre du Club de Paris. Les créances résultant d'accords de rééchelonnement sont libellées en CHF.

Evaluation et réévaluations : les réévaluations sont calculées sur la base des taux de provision officiels de l'OCDE pour les sinistres attendus et survenus.

Primes d'assurance non acquises

Inscription au bilan : les primes non acquises constituent des délimitations passives ; il s'agit de primes qui ont certes été encaissées au cours de l'exercice considéré et des exercices antérieurs, mais qui ne seront acquises que pendant la période de couverture.

Evaluation : lors de la comptabilisation des primes encaissées, 20 pour cent des primes sont immédiatement comptabilisés comme part administrative pour l'exercice en cours. Les 80 pour cent restants sont comptabilisés comme produits et ventilés sur la durée contractuelle des différentes opérations selon le montant de l'engagement et en tenant compte de la répartition du risque. En cas de sinistre, la partie non encore sollicitée de la prime est immédiatement réalisée. Il y a donc dissolution de la prime non acquise.

Provisions IBNR pour sinistres à court terme

Inscription au bilan : les provisions IBNR (IBNR = incurred but not reported) sont des provisions pour des sinistres survenus mais pas encore déclarés.

Evaluation : un modèle basé sur les primes est utilisé pour calculer les provisions IBNR forfaitaires. Les provisions IBNR sont utilisées ici comme part des primes non acquises dissoutes. Des provisions IBNR sont constituées au cas par cas. C'est ce qui se passe lorsqu'aucun sinistre n'a encore été déclaré mais qu'il y a un retard de paiement dépassant le délai de carence. L'évaluation se fait selon le même principe que pour les sinistres déclarés, mais avec un schéma simplifié.

Provisions pour sinistres déclarés

Inscription au bilan : dès la réception du formulaire de déclaration de sinistre, la SERV constitue une provision équivalente au montant du sinistre probable.

Evaluation pour les débiteurs publics : les provisions sont calculées sur la base des taux de provision officiels de l'OCDE pour les sinistres attendus et survenus. Vu qu'il est quasiment impossible d'évaluer avec précision la probabilité de survenance des cas de sinistre, on applique une probabilité de 50 pour cent. Comme dans le cas des créances résultant de sinistres et de restructurations, une marge de sécurité est également ajoutée ici.

Evaluation pour les débiteurs privés : la procédure est la même que pour l'évaluation des créances envers des débiteurs privés.

Capital

Inscription au bilan : du point de vue de la comptabilité de la SERV, le capital est la valeur résiduelle après inscription au bilan et évaluation des autres postes. Il se subdivise en :

- Capital porteur de risque (CPR) : le CPR est réservé pour des sinistres d'assurance que devra éventuellement payer la SERV. Selon l'ordonnance sur la SERV, les provisions pour sinistres non encore survenus doivent figurer dans le capital propre.
- Capital de base (CB) : marge de sécurité supplémentaire qui est calculée sur la base de l'hypothèse que les éléments à évaluer de tous les contrats d'assurance conclus et des nouveaux contrats à conclure dans le cadre d'une croissance prévisionnelle, ainsi que les postes du bilan « créances résultant de sinistres et de restructurations », les « avoirs résultant d'accords de rééchelonnement » se détériorent d'un niveau sur l'échelle de rating interne.
- Réserve de compensation (RComp) : poste du bilan qui, ajouté au CPR, au CB et au résultat d'entreprise (RE), constitue le capital de la SERV.
- Résultat d'entreprise (RE).

Evaluation : le CPR est calculé à l'aide d'un modèle mathématique, compte tenu de tous les éléments d'actifs exposés au risque de non-paiement, comme étant le quantile 99,9 pour cent de la répartition de la perte annuelle. La valeur en risque est calculée avec une valeur de confiance de 99,9 pour cent. Le CB est calculé sur la base de l'hypothèse que les éléments à évaluer de tous les contrats d'assurance conclus et des nouveaux contrats à conclure dans le cadre d'une croissance prévisionnelle, ainsi que d'autres postes déterminants du bilan se détériorent d'un niveau sur l'échelle de rating interne. Les calculs s'effectuent à l'aide du même modèle mathématique que celui utilisé pour le calcul du CPR. La RComp est déterminée par calcul et n'est soumise à aucune évaluation.

Autofinancement

Calcul : la perte annuelle moyenne attendue correspond à la valeur moyenne théorique, compte tenu de la probabilité des pertes possibles pour un exercice. Ce calcul repose sur des notations, des probabilités de défaut et des taux de recouvrement supposés. Les autres postes de la preuve d'autofinancement sont extraits du compte de résultat.

Commentaires sur les comptes annuels

Dans ce chapitre, divers postes du compte de résultat, du bilan et du compte par rubrique sont expliqués plus en détail. D'une part, les postes qui figurent dans les comptes annuels comme postes nets sont analysés de manière à expliquer le résultat net. C'est particulièrement important s'agissant des créances résultant de sinistres, des créances résultant de restructurations, des avoirs résultant d'accords de rééchelonnement et des provisions pour sinistres, étant donné qu'ils sont inscrits au bilan et évalués comme postes nets selon les principes d'inscription au bilan et d'évaluation (PIBE). D'autre part, les clés de répartition utilisées dans les comptes par rubrique pour les postes qui ne sont pas directement attribués à l'une des trois rubriques sont expliquées de manière transparente. Dans le bilan par rubrique, il a été décidé de renoncer à la ventilation sur les trois rubriques des liquidités, des placements, des engagements courants et des engagements à court terme et du capital. Une ventilation de ces postes ne serait pas pertinente. Les commentaires sont numérotés selon les chiffres des comptes annuels.

En principe, pour le calcul du nombre de nouveaux contrats, toutes les polices d'assurance présentant des risques primaires ou secondaires actives à la date de clôture sont prises en compte. Les contrats de moins d'un an ne sont pas pris en compte en raison de leur statut à la date de clôture. Afin de dresser une vue d'ensemble plus réaliste de la répartition des charges d'exploitation, contrairement aux années précédentes,

Réévaluation des créances résultant de sinistres et de restructurations

en CHF mio.

	31.12.2019			31.12.2018			Variation (7)=(3)-(6)
	Créances SERV	Réévaluation	Créances nettes	Créances SERV	Réévaluation	Créances nettes	
	(1)	(2)	(3)=(1)+(2)	(4)	(5)	(6)=(4)+(5)	
Réévaluation des créances résultant de sinistres							
Arabie saoudite	128,4	-64,2	64,2	128,4	-41,4	87,0	-22,8
Suisse	83,7	-54,0	29,7	71,4	-47,7	23,7	6,0
Grèce	50,7	-40,2	10,5	50,7	-32,4	18,3	-7,8
Zimbabwe	37,4	-23,4	14,0	37,2	-31,7	5,5	8,5
Inde	22,9	-23,8	-0,9	26,8	-14,1	12,7	-13,6
Brésil	19,7	-9,7	10,0	22,1	-10,9	11,2	-1,2
Cuba	17,6	-12,1	5,5	2,4	-1,7	0,7	4,8
Russie	15,5	-9,6	5,9	15,7	-9,7	6,0	-0,1
Espagne	14,6	-7,3	7,3	40,2	-25,3	14,9	-7,6
Indonésie	12,4	-6,2	6,2	8,3	-4,1	4,2	2,0
Autres pays	48,3	-31,8	16,5	43,3	-36,5	6,8	9,7
	451,2	-282,3	168,9	446,5	-255,5	191,0	-22,1
Réévaluation des créances résultant de restructurations							
Corée du Nord	188,9	-170,0	18,9	185,7	-167,1	18,6	0,3
	188,9	-170,0	18,9	185,7	-167,1	18,6	0,3
Total des créances résultant de sinistres et restructurations			187,8			209,6	-21,8

à partir du rapport de gestion 2019, le nombre de nouveaux contrats pour les assurances globales n'a pas été utilisé tel quel dans la répartition des charges d'exploitation mais selon une clé qui représente les charges effectives pour le produit Assurance globale.

A propos du compte de résultat

- [1] **A propos des «recettes de primes»:** le poste «recettes de primes» (CHF 107,5 mio.) se compose des recettes de primes d'assurance (CHF 89,1 mio.), des recettes de primes de réassurances (CHF 18,1 mio.), des recettes de primes administratives (p. ex. primes d'examen) de CHF 0,3 mio. La facture de primes la plus élevée, d'un montant de CHF 37,9 mio, provient de l'opération pour une centrale combinée à gaz au Bangladesh.
- [2] **A propos des «charges des sinistres»:** les charges des sinistres (CHF -54,9 mio.) se composent de la dissolution de provisions pour des cas IBNR (IBNR = incurred but not reported) d'un montant de CHF 3,1 mio., de la dissolution de provisions pour sinistres déclarés (CHF 14,3 mio.), et de la modification de la réévaluation des créances résultant de sinistres (CHF -33,7 mio.) (cf. p. 46). En 2019,

des dommages d'un montant de CHF -37,8 mio. ont été définitivement décomptabilisés. Les dommages décomptabilisés concernaient des risques en Allemagne, au Brésil, en Espagne, en France, en Inde, au Liban et en Russie. Le montant de CHF -0,8 mio. sous les charges des sinistres restantes comprend des coûts pour des mesures de recouvrement.

- [3] **A propos du «résultat de rééchelonnement»:** le résultat de rééchelonnement (CHF 41,8 mio.) constitue le montant du solde. Il se compose de la dissolution de corrections de valeur résultant d'avoirs de rééchelonnement pour CHF 42,5 mio. et de sorties de compte d'avoirs envers des pays débiteurs de CHF -0,7 mio. (cf. p. 47).

A propos du bilan

- [4] **A propos des «placements financiers à court terme»:** l'ensemble des actifs financiers sont déposés sur un compte de placement auprès de la Confédération.
- [5] **A propos des «créances résultant de dommages et de restructurations»:** les créances résultant de dommages (cf. p. 43) et les créances résultant de restructurations avec des débiteurs publics (cf. p. 44)

Réévaluation des créances résultant de sinistres et de restructurations

en CHF mio.

	31.12.2019					31.12.2018					Variation
	Créances totales	Part de tiers ¹⁾	SERV			Créances totales	Part de tiers ¹⁾	SERV			
			Part	Réévaluation	Créances nettes			Part	Réévaluation	Créances nettes	
(1)	(2)	(3)=(1)-(2)	(4)	(5)=(3)+(4)	(6)	(7)	(8)=(6)-(7)	(9)	(10)=(8)+(9)	(11)=(5)-(10)	
Corée du Nord	216,3	27,4	188,9	-170,0	18,9	212,6	26,9	185,7	-167,1	18,6	0,3
Total	216,3	27,4	188,9	-170,0	18,9	212,6	26,9	185,7	-167,1	18,6	0,3

¹⁾ Preneurs d'assurance ou cessionnaires

Avoirs résultant d'accords de rééchelonnement (avec réévaluation)

en CHF mio.

	31.12.2019						31.12.2018						Variation
	Avoir total	Part de la Confédération	Part de tiers	SERV			Avoir total	Part de la Confédération	Part de tiers	SERV			
				Part	Réévaluation	Avoir net				Part	Réévaluation	Avoir net	
(1)	(2)	(3)	(4)=(1)-(2)-(3)	(5)	(6)=(4)+(5)	(7)	(8)	(9)	(10)=(7)-(8)-(9)	(11)	(12)=(10)+(11)	(13)=(6)-(12)	
Soudan	144,9	91,7	-	53,2	-47,9	5,3	144,9	91,7	-	53,2	-47,9	5,3	-
Cuba	115,8	-	30,1	85,7	-64,4	21,3	119,6	-	31,1	88,5	-66,2	22,3	-1,0
Argentine	102,7	-	19,9	82,8	-24,8	58,0	189,3	-	36,5	152,8	-52,5	100,3	-42,3
Pakistan	70,7	3,1	3,7	63,9	-63,9	-	78,3	3,3	4,2	70,8	-70,8	-	-
Serbie	67,4	-	17,9	49,5	-9,3	40,2	77,6	-	20,7	56,9	-9,3	47,6	-7,4
Irak	37,3	-	12,6	24,7	-24,7	-	42,8	-	14,3	28,5	-26,1	2,4	-2,4
Indonésie	27,6	2,0	2,4	23,2	-11,8	11,4	43,3	2,5	3,9	36,9	-11,8	25,1	-13,7
Bosnie et Herzégovine	23,1	-	5,7	17,4	-11,2	6,2	23,9	-	5,9	18,0	-11,2	6,8	-0,6
Egypte	5,5	-	1,1	4,4	-1,2	3,2	8,9	-	1,8	7,1	-7,1	-	3,2
Honduras	1,9	-	0,2	1,7	-1,3	0,4	1,9	-	0,2	1,7	-1,3	0,4	-
Cameroun	1,6	-	0,2	1,4	-1,4	-	2,1	-	0,2	1,9	-1,8	0,1	-0,1
Monténégro	1,2	-	0,3	0,9	-0,4	0,5	1,4	-	0,3	1,1	-0,4	0,7	-0,2
Bangladesh	1,0	0,1	-	0,9	-0,9	-	1,3	0,2	-	1,1	-1,0	0,1	-0,1
Kenya	-	-	-	-	-	-	0,4	-	0,1	0,3	-0,2	0,1	-0,1
Total des avoirs résultant d'accords de rééchelonnement	600,7	96,9	94,1	409,7	-263,2	146,5	735,7	97,7	119,2	518,8	-307,6	211,2	-64,7

de la SERV ont été évaluées conformément aux PIBE (cf. Principes d'inscription au bilan et d'évaluation, p. 40). Elles sont donc inscrites au bilan en tant que créances nettes. Au cours de l'exercice sous revue, les créances résultant des dommages ont augmenté de CHF 21,8 mio. Les dommages indemnisés concernaient les pays suivants: Argentine, Azerbaïdjan, Brésil, Costa Rica, Cuba, Egypte, Emirats arabes unis, Equateur, Espagne, Inde, Indonésie, Mexique, Oman, Paraguay, Pérou, Russie, Suisse, Turquie et Zimbabwe.

- [6] A propos des «avoirs résultant d'accords de rééchelonnement»:** les avoirs résultant d'accords de rééchelonnement (cf. p. 44) sont inscrits au bilan en tant qu'avoirs nets. Les mouvements les plus importants concernaient l'Argentine (baisse de CHF 70,0 mio.) et l'Indonésie (baisse de CHF 13,7 mio.).
- [7] A propos des «provisions pour dommages»:** la SERV a inscrit au bilan des provisions IBNR pour des dommages (CHF 78,9 mio.) et des provisions pour dommages déclarés (CHF 54,6 mio.) (cf. Principes d'inscription au bilan et d'évaluation, p. 40). Les provisions pour dommages s'élèvent au total à CHF 133,5 mio.
- [8] A propos des «autres engagements à long terme»:** il s'agit d'un dépôt en espèces d'un exportateur qui a été effectué concernant une garantie de «Bonds» en cours en raison d'un changement de la situation de risque. Ce dépôt en espèces baisse de la même manière que le risque de la SERV s'amenuise grâce à la réduction de la garantie de «Bonds».

A propos du tableau de flux de trésorerie

- [9] A propos des «paiements des primes»:** des paiements de primes pour un montant total de CHF 81,4 mio. ont été effectués. La plus grande partie provient de facturations au cours de l'exercice 2019. Le poste «créances de primes» affiche un solde de CHF 36,3 mio. Les CHF 36,3 mio. incluent le décompte de primes d'une police d'assurance qui, à elle seule, constitue déjà CHF 28,4 mio. des créances de primes et dont le paiement est attendu pour 2020.

Recettes de primes par rubrique

01.01.2019–31.12.2019, en KCHF

	Rubriques (par débiteur)			SERV
	Publics	Privés sans ducroire	Privés avec ducroire	
	(1)	(2)	(3)	
				(4)=(1)+(2)+(3)
Recettes de primes d'assurance	30 602	564	57 909	89 075
Recettes de primes administratives (p. ex. primes d'examen)	–	6	314	320
Primes de réassurances	17 837	–	316	18 153
Primes versées à des réassurances	–	–	–	–
Total des recettes de primes	48 439	570	58 539	107 548

Charges des sinistres par rubrique

01.01.2019–31.12.2019, en KCHF

	Rubriques (par débiteur)			SERV
	Publics	Privés sans ducroire	Privés avec ducroire	
	(1)	(2)	(3)	
				(4)=(1)+(2)+(3)
Provisions pour sinistres IBNR	9 254	1 600	– 7 787	3 067
Provisions pour sinistres déclarés	–	2 049	12 310	14 359
Variation de réévaluations	– 14 307	– 2 937	– 16 473	– 33 717
Sortie des comptes définitive des sinistres	– 291	–	– 37 532	– 37 823
Autres charges des sinistres	– 57	–	– 727	– 784
Total charges des sinistres	– 5 401	712	– 50 209	– 54 898

A propos du compte de résultat par rubrique

- [10] **A propos des « recettes de primes »** : les recettes de primes sont directement attribuées aux rubriques. Les recettes de primes sont calculées par rubrique, comme représenté dans le tableau de la page 46.
- [11] **A propos des « intérêts créditeurs résultant d'accords de rééchelonnement » – clé de répartition** : les intérêts créditeurs résultant d'accords de rééchelonnement sont répartis proportionnellement au service de la dette (remboursements du capital et des intérêts convenus) sur les différentes rubriques pour chaque pays.
- [12] **A propos des « charges des sinistres »** : les charges des sinistres sont directement attribuées aux rubriques. Les charges des sinistres par rubrique sont présentées dans le tableau à la page 46.
- [13] **A propos du « résultat de rééchelonnement »** : le résultat de rééchelonnement est directement attribué aux rubriques. Le résultat de rééchelonnement par rubrique est présenté dans le tableau à la page 47.
- [14] **A propos des « charges de personnel » – clé de répartition** : les charges de personnel sont réparties sur les différentes rubriques en fonction du nombre de nouveaux contrats par catégorie de débiteurs, sans tenir compte des contrats inférieurs à un an, plus la couverture des risques secondaires et le nombre modifié de nouveaux contrats pour les assurances globales selon les charges effectives. En 2019, 73 nouveaux contrats ont été conclus avec des débiteurs publics, 38 avec des débiteurs privés sans ducroire et 684 avec des débiteurs privés avec ducroire. Le nombre d'opérations pertinentes pour la répartition des coûts ne correspond pas au nombre de nouvelles opérations mentionné au chapitre Rapport annuel.
- [15] **A propos des « autres charges d'exploitation » – clé de répartition** : La répartition des autres charges d'exploitation sur les différentes rubriques se fait de manière analogue à la répartition des charges de personnel.
- [16] **A propos du « résultat financier » – clé de répartition** : la répartition du résultat financier sur les différentes rubriques se fait en proportion des recettes de primes d'assurance et administratives générées pendant l'exercice considéré par rubrique (cf. commentaire 10).

A propos du compte de résultat par rubrique
 Modification de la répartition des charges d'exploitation : Pour le calcul du nombre de nouveaux contrats par catégorie de débiteur, à partir de l'exercice 2019, une nouvelle méthode de calcul est appliquée. Seuls les nouveaux contrats d'assurances globales sont concernés par cette modification. Ces nouveaux contrats ne sont plus comptés tels quels dans la répartition des charges d'exploitation mais selon une clé découlant des charges effectives pour les assurances globales.

A propos du bilan par rubrique

- [17] **A propos des « provisions pour sinistres »** : la SERV constitue des provisions pour sinistres non déclarés IBNR et pour les sinistres déclarés (cf. Principes d'inscription au bilan et d'évaluation, p. 40). Les provisions pour sinistres par rubrique sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Résultat de rééchelonnement par rubrique

01.01.2019–31.12.2019, en KCHF

	Rubriques (par débiteur)			SERV
	Publics	Privés sans ducroire	Privés avec ducroire	
	(1)	(2)	(3)	(4)=(1)+(2)+(3)
Reports sur un autre ou nouvel accord (principal ou intérêts)	–	–	–	–
Variation de réévaluations	27 154	8 981	6 430	42 565
Sortie de compte d'avoirs à l'encontre de pays débiteurs	–85	–610	–26	–721
Total résultat de rééchelonnement	27 069	8 371	6 404	41 844

Provisions pour sinistres par rubrique

31.12.2019, en KCHF

	Rubriques (par débiteur)			SERV
	Publics	Privés sans ducroire	Privés avec ducroire	
	(1)	(2)	(3)	(4)=(1)+(2)+(3)
IBNR	8 557	108	70 255	78 920
Sinistres déclarés	–	–	54 539	54 539
Provisions pour sinistres	8 557	108	124 794	133 459

Etat du capital

Au 31 décembre 2019, la SERV dispose d'un capital de CHF 2,826 mia.; ce dernier a donc augmenté de CHF 55,4 mio. par rapport à l'exercice précédent.

La somme du capital porteur de risque (CPR) et du capital de base (CB) s'élevait à CHF 1,647 mia. fin 2019, soit une baisse de CHF 36,0 mio. par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution se situe dans le cadre des variations habituelles qui résultent des modifications de l'exposition, des catégories de risque pays de l'OCDE et des probabilités de défaut. La réserve de compensation (RComp) résulte du solde du bilan et s'élevait à CHF 1,123 mia. à la fin de l'année 2019. Elle a augmenté de CHF 38,0 mio. par rapport à l'exercice précédent (après report du résultat d'entreprise [RE] de l'exercice 2018 d'un montant de CHF 2,0 mio.). La RComp donne à la SERV une marge de manœuvre pour des couvertures supplémentaires et lui permet de compenser les fortes fluctuations auxquelles elle est exposée lorsque des pays doivent subir une dégradation de leur note (besoin accru de CPR, de CB ou de réévaluations des avoirs de consolidation) ou d'importants dommages suite à des crises politiques ou économiques. La SERV est ainsi en mesure de soutenir efficacement les exportateurs suisses, y compris dans des périodes difficiles.

Etat du capital

31.12.2019, en KCHF

	31.12.2018	Attribution résultat exercice précédent	Résultat de l'année 2019	Mouvements	31.12.2019
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)= (1)+(2)+(3)+(4)
Capital porteur de risque (CPR)	1 196 702			-46 714	1 149 988
Capital de base (CB)	486 503			10 714	497 217
Réserve de compensation (RComp)	1 085 112	2 015		36 000	1 123 127
Résultat d'entreprise (RE)	2 015	-2 015	55 413		55 413
Capital	2 770 332	-	55 413	-	2 825 745

Divers

Forme juridique et siège

La SERV est une organisation de droit public de la Confédération ayant sa propre personnalité juridique. Ses tâches et ses prestations ainsi que les traits fondamentaux de son organisation sont définis dans la loi fédérale sur l'Assurance suisse contre les risques à l'exportation du 16 décembre 2005 (LASRE), RS 946.10 (situation au 1^{er} janvier 2016). La SERV est autonome dans son organisation et sa gestion et tient sa propre comptabilité (art. 3 LASRE).

Le siège de la SERV est situé à Zeltweg 63 à Zurich. La SERV a une succursale à Lausanne, 47 avenue d'Ouchy. Un collaborateur y prend en charge les clients de Suisse romande.

Evènements essentiels postérieurs au jour de référence du bilan

Aucun évènement n'est survenu entre le 31 décembre 2019 et le 20 février 2020 qui aurait pour conséquence une adaptation des valeurs comptables des actifs et des passifs ou qu'il faudrait communiquer ici.

Organe de révision

L'organe de révision a reçu en 2019 un honoraire (hors taxe sur la valeur ajoutée) de KCHF 77,8 (exercice précédent: KCHF 78,0) pour l'audit des comptes annuels 2019. Il n'a perçu aucune autre rémunération supplémentaire.

Rapport à la Confédération

La SERV est soumise à la surveillance du Conseil fédéral et à la haute surveillance du Parlement (cf. art. 32 LASRE). Le Conseil fédéral définit les objectifs stratégiques de la SERV pour quatre ans et les contrôle périodiquement. La SERV tient régulièrement un rapport destiné au Conseil fédéral concernant la réalisation des objectifs et l'évolution de ses affaires. De plus, elle présente une fois par an l'évolution de ses affaires aux sous-commissions des commissions des finances et tous les quatre ans aux sous-commissions des commissions de gestion du Conseil des Etats et du Conseil national.



KPMG AG
Financial Services
 Räfelstrasse 28
 CH-8045 Zürich

Postfach
 CH-8036 Zürich

Telefon +41 58 249 31 31
 Internet www.kpmg.ch

Rapport de l'organe de révision au Conseil fédéral

Assurance suisse contre les risques à l'exportation, Zurich

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels présentés aux pages 34 à 49 de l'Assurance suisse contre les risques à l'exportation, comprenant le compte de résultat, bilan, tableau des flux de trésorerie, preuve d'autofinancement pour l'exercice arrêté, compte de résultat par rubrique, bilan par rubrique et annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels et de la preuve d'autofinancement, conformément aux dispositions légales et aux principes d'inscription au bilan et d'évaluation présentées dans l'annexe, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels et la preuve d'autofinancement. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi fédérale sur l'Assurance suisse contre les risques à l'exportation et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels et la preuve d'autofinancement ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels et la preuve d'autofinancement. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels et la preuve d'autofinancement puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels et la preuve d'autofinancement, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels et la preuve d'autofinancement dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.



Assurance Suisse contre les risques à l'exportation, Zürich
Rapport de l'organe de révision au Conseil fédéral
Exercice 2019

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels et la preuve d'autofinancement pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019 sont conformes aux principes d'inscription au bilan et d'évaluation présentés dans l'annexe.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

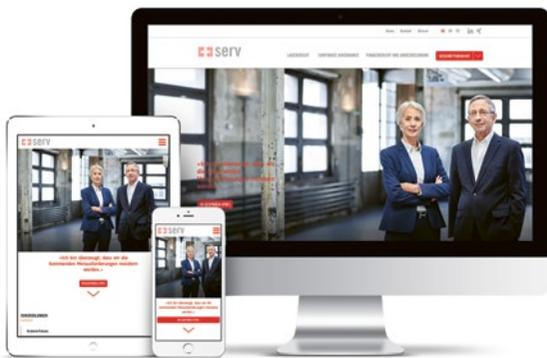
Nous recommandons d'approuver les comptes annuels et la preuve d'autofinancement qui vous sont soumis.

KPMG SA

Oliver Windhör
Expert-réviser agréé
Réviser responsable

Elina Monsch
Expert-réviser agréée

Zurich, 20 février 2020



La version électronique du présent
rapport de gestion est disponible à
l'adresse report.serv-ch.com.

Mentions légales

©SERV Assurance contre les risques à l'exportation, 2020

Le rapport de gestion 2019 de la SERV est disponible en allemand, français et anglais sur le site report.serv-ch.com. La version allemande imprimée fait foi.

Le présent rapport de gestion a été imprimé sur papier certifié FSC et sans retombées sur le climat.

Editeur SERV Assurance contre les risques à l'exportation, Zurich

Impression cube media, Zurich

Photographie Markus Bertschi, Zurich

Illustration Oculus Illustration GmbH, Zurich

Design & Conception NeidhartSchön SA, Zurich

Traduction Supertext SA, Zurich

Rédaction et assurance qualité interne Viviane Gnuan, SERV

**SERV Assurance suisse contre
les risques à l'exportation**

Avenue d'Ouchy 47

1001 Lausanne

+41 21 613 35 84

inforomandie@serv-ch.com

**SERV Schweizerische
Exportrisikoversicherung**

Zeltweg 63

8032 Zurich

+41 58 551 55 55

info@serv-ch.com

www.serv-ch.com

